

QUORUM

La référence du monde municipal

Mars 2018
Volume 43, numéro 1

FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



**UN NOUVEAU PRÉSIDENT
POUR LA FQM**

**PORTRAIT ÉCONOMIQUE :
L'EMPLOI EN RÉGION**

**DES SERVICES
DIVERSIFIÉS POUR
LES MUNICIPALITÉS**

LES ENTREPRISES **BOURGET**

INC.

96, Chemin Delangis,
St-Paul-de-Joliette
(Québec) J0K 3E0
www.bourget.qc.ca
informa@bourget.qc.ca



AP-35 LA SOLUTION ÉCOLOGIQUE PAR EXCELLENCE

L'abat-poussière AP-35 est un produit innovateur et écoresponsable élaboré dans une usine de dernière génération, à partir d'une ressource naturelle puisée dans une source d'approvisionnement de proximité : ce qui en fait l'abat-poussière calcium 35 % entièrement canadien!

Application stratégique sur les routes, les voies d'accès, chemins de chantiers, les sentiers et pistes cyclables non-pavés

Un liquide hyper-performant aux vertus économiques, logistiques et écologiques éprouvées

Rapport qualité/prix imbattable

AP-35 : Le seul abat-poussière canadien à détenir la certification BNQ 2410-300 du Bureau de normalisation du Québec.



Tél.: 450 755-6646 | 1 800 861-6646



Accréditée ISO-9001-2008, Les Entreprises Bourget inc. ne cesse d'innover au bénéfice de sa clientèle municipale.

Fière partenaire du



Directrice de l'édition

Lise-Sylvie Perron

Rédaction

Fernández Communication

Coordonnatrice de production

Stéphanie Roy

Publicité

Audrey Grimard
Sonia Maltais

Impression

Deschamps Impression

Abonnement annuel

60,94 \$ (53 \$ + taxes)/4 numéros

N° d'enregistrement

TPS : R108150103 TVQ : 1006271932

Dépôts légaux

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Tirage

9 500 exemplaires

**Fédération québécoise
des municipalités**

1134, Grande Allée Ouest
Bureau RC 01
Québec (Québec) G1S 1E5
Tél. : 418 651-3343 • 1 866 951-3343
Télééc. : 418 651-1127
Courriel : info@fqm.ca
Site Web : www.fqm.ca

Vos idées, vos commentaires

communications@fqm.ca

Changement d'adresse

communications@fqm.ca

Poste publication : 40051338



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



100 %
post-consommation



MOT DU PRÉSIDENT 5

ACTUALITÉ

Main-d'œuvre en région. 6
 Une Assemblée des MRC fort animée 8
 Pleins feux sur la main-d'œuvre 10
 Atterissage réussi pour les vols régionaux. 11
 La FQM au front pour les élections 12
 Demandes prébudgétaires essentielles 13
 Une nouvelle ère pour la forêt 14
 L'AMP et le traitement des plaintes 15
 Des projets par les jeunes! 17
 Inondations - Mieux se préparer 18
 Consultations sur le PL 155 - Accroître l'autonomie et le leadership des municipalités 19
 Prendre son branchement en main. 21
 La FQM s'impose dans le dossier du cannabis 22
 Les régions prennent les commandes! 23

DOSSIER – UNE NOUVELLE ÉQUIPE AU SERVICE DES MUNICIPALITÉS

Un vent de renouveau au sein du C. A. 24
 Une équipe aguerrie au service des membres. 25
 Une nouvelle énergie à la FQM 26
 Profession : DG de la FQM 30
 Pour que tout roule comme sur des roulettes. 31
 Secteur Recherche et politiques - Au cœur de la mission de la FQM 32
 Assurance collective - Vraiment adaptée aux municipalités 35
 Une expertise qui attire des partenaires. 36
 Le grand chapeau des communications 37
 Une assistance municipale populaire! 39
 La CIM a le vent dans les voiles 41

DES MRC QUI SE RÉINVENTENT 42

LES CHRONIQUES

Services FQM 46
 Fonds de défense 48
 Assurance 50
 Juridique 52

FORMATION

La FQM près de chez vous! 54



Quel âge ont vos infrastructures municipales ?

Combien de temps et d'argent devrez-vous investir pour vous assurer de leur bon entretien ?

Devrez-vous bientôt les remplacer ?

LA FCM ET LA FQM S'ALLIENT POUR VOUS AIDER À GÉRER VOS ACTIFS PLUS EFFICACEMENT

Remplissez notre sondage au [FQM.ca](https://www.fqm.ca) dès maintenant,
et débutez une saine gestion des actifs!



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

UNE NOUVELLE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE!



CHERS/CHÈRES COLLÈGUES

Tout d'abord, permettez-moi pour mon premier mot du président dans QUORUM de remercier le conseil d'administration de m'avoir choisi comme président de la Fédération québécoise des municipalités. C'est un immense privilège et un honneur de servir les municipalités et les MRC de toutes les régions du Québec.

J'aimerais aussi remercier mon prédécesseur, M. Richard Lehoux, qui a siégé pendant 15 ans au conseil d'administration de la FQM, dont 4 ans à la présidence, pour tout ce temps qu'il a consacré à défendre et promouvoir les régions du Québec.

Avec les élections générales qui auront lieu cet automne au Québec, la Fédération sera en mode électorale toute l'année afin de défendre les intérêts des municipalités et des régions. Quand vous lirez ces lignes, nous serons à quelques jours du Budget du Québec qui donnera le ton à la campagne à venir.

Dès le mois de mars, je ferai une tournée des régions du Québec pour vous consulter afin d'établir les demandes électorales de la FQM. Nous adopterons notre plateforme lors de l'Assemblée des MRC au mois de juin. Et lors du Congrès de septembre, à 10 jours du scrutin, nous inviterons les représentants des partis politiques afin qu'ils se positionnent devant quelque 2000 élu(e)s municipaux.

Nous revenons dans cette édition sur les grands dossiers qui ont marqué la FQM au cours des dernières semaines : la nouvelle stratégie numérique et celle sur l'occupation et la vitalité des territoires, le projet de loi n° 155, le projet de loi sur l'encadrement du cannabis, et j'en passe. D'entrée de jeu, nous aborderons toute la question de l'emploi en région en revenant sur le portrait économique que nous venons de publier.

Vous trouverez aussi dans ce numéro une présentation du nouveau conseil d'administration et du nouveau comité exécutif de la FQM. Des gens que vous avez élus pour vous représenter et sur lesquels vous pouvez compter. Ils sont là pour vous. N'hésitez pas à entrer en communication avec eux pour discuter de vos enjeux.

Finalement, vous aurez droit à une présentation complète des services que vous offre la FQM. Que ce soit par la recherche et la représentation politique, l'assistance à la gestion municipale, les communications ou bien les services aux membres et les partenariats, la Fédération compte sur 45 professionnels pour soutenir ses actions. Ils sont toujours prêts à répondre à votre appel.

La FQM est là pour vous.

Au plaisir de vous voir bientôt dans votre coin de pays!

Jacques Demers

Jacques Demers

Président | Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley | Préfet de la MRC de Memphrémagog

MAIN-D'ŒUVRE EN RÉGION

Si tous s'entendent pour dire que la situation de l'emploi et de l'économie du Québec est favorable, cette croissance économique ne semble pas se refléter autant dans les régions rurales qui, pour leur part, ont perdu près de 23 000 emplois dans les deux dernières années. Un constat alarmant qui préoccupe la FQM.

Malgré un taux de chômage de 4,9 % en décembre dernier, soit le plus bas taux enregistré au Québec depuis 1976, et une création de près de 90 000 emplois durant l'année 2017, tout n'est pas rose dans le marché de l'emploi.

Selon les données de Statistique Canada, il s'est créé plus de 265 000 emplois dans les milieux urbains du Québec depuis 2012, mais les régions rurales ont, en contrepartie, vu 48 300 emplois disparaître sur leur territoire dans la même période.

En effet, parmi les 53 des 74 MRC principalement rurales au Québec, le nombre de personnes en emploi a diminué de 10 750 entre 2011 et 2016. À l'inverse, en milieu périurbain et urbain, le nombre de personnes en emploi a augmenté respectivement de 28 075 et de 51 580 durant la même période, selon le récent bulletin de l'emploi régional produit par la FQM.

VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Toutefois, bien que cette vague de création d'emplois soit majoritairement centralisée dans les grands centres au détriment des régions, le nombre de chômeurs dans les régions rurales a lui aussi diminué de 25,5 %, pour un total de 20 900 individus. Cette situation inusitée est en grande partie attribuable au vieillissement de la population.

Effectivement, entre 2011 et 2016, la population âgée de 65 ans et plus a augmenté de 31 % dans les petits centres de population et les milieux ruraux du Québec. À l'inverse, la population âgée entre 15 et 24 ans a diminué à près de 18,3 %. Ce cycle a pour effet d'entraîner une diminution du poids économique des régions.

C'est le cas notamment des 18 municipalités de la MRC de Lotbinière qui, depuis la dernière année, doivent fermer des postes en raison du manque de main-d'œuvre potentiel.

« C'est le devoir de la FQM de sonner l'alarme sur cette situation préoccupante pour l'occupation dynamique de notre territoire. »
— M. Jacques Demers, président de la FQM.

« Le problème n'est pas que les gens délogent Lotbinière pour s'installer ailleurs, au contraire. C'est plutôt que les travailleurs quittent pour la retraite, mais que le bassin de main-d'œuvre pour les remplacer est insuffisant. Les entreprises d'ici souhaitent également soutenir leur croissance en recrutant davantage d'employés, chose qui leur est impossible en ce moment », commente M^{me} Judith Riopel, agente de développement au Carrefour jeunesse-emploi de Lotbinière.

APPEL À L'IMMIGRATION

Par ailleurs, M^{me} Anne Martin, ethnologue de formation et PDG chez Immigration Développement local experts conseils (IDL), souligne que l'une des solutions à privilégier pour contrer cette pénurie de main-d'œuvre est de mettre sur pied des stratégies efficaces afin d'attirer les immigrants en région et faciliter leur intégration pour qu'ils souhaitent s'y établir à long terme.



M^{me} Judith Riopel, agente de développement au Carrefour jeunesse-emploi de Lotbinière.

Le potentiel est énorme, puisque, selon le recensement de 2016 de Statistique Canada, les personnes immigrantes représentent 33 % de la population des milieux urbains mais seulement 2,6 % dans les MRC rurales. Soulignons également que les MRC rurales représentent plus de 30 % de la population du Québec, mais celles-ci n'ont accueilli que 10 % des nouveaux immigrants entre 2011 et 2016.

M^{me} Martin travaille d'ailleurs étroitement avec les employeurs des différentes municipalités au Québec afin qu'ils puissent bonifier leurs pratiques et leur savoir-faire et qu'ils soient mieux outillés à accueillir de nouveaux arrivants.

À la MRC de Lotbinière, on croit également que l'immigration peut faire changer les choses et c'est pourquoi elle a signé une entente en novembre dernier avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) dans le cadre du Programme Mobilisation-diversité 2017-2019. Celui-ci a pour objectif de proposer des stratégies d'accueil pour chacune des 18 municipalités du territoire et d'accompagner les entreprises afin qu'elles développent une sensibilité en ce qui concerne l'immigration. ■

« Les régions procurent une contribution essentielle à l'organisation territoriale, à la production économique et à la qualité de vie de millions de citoyens québécois. Des efforts importants devront donc être faits pour s'assurer qu'elles ont les ressources nécessaires pour maintenir leur poids économique. » — M. Jacques Demers.



INDICE DE REMPLACEMENT

L'indice de remplacement, soit le taux de renouvellement du bassin de main-d'œuvre potentiel a chuté sous les 80 dans les régions rurales du Québec depuis 2016 ce qui témoigne une importante pénurie de main-d'œuvre. Celui-ci se mesure en divisant le nombre de personnes qui s'approchent de l'âge de la retraite (55 à 64 ans) par le nombre de personnes qui intègrent le marché du travail (20 à 29 ans).

L'OMBE
toujours en évolution

Congrès de la COMBEQ
3 au 5 mai 2018 à Rivière-du-Loup
www.combeq.qc.ca/congres

UNE ASSEMBLÉE DES MRC FORT ANIMÉE

Réunis pour la première fois depuis les élections, les quelque 175 préfets, préfètes et directeurs généraux présents à l'Assemblée des MRC les 29 et 30 novembre derniers ont eu l'occasion de questionner directement les ministres Moreau, Anglade et Billette qui ont tour à tour présenté leurs dossiers de l'heure aux nouveaux élu(e)s.

Sans grandes surprises, c'est le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Moreau, qui a suscité le plus de réactions lors de la période de questions qui a suivi sa présentation sur les projets de règlements concernant les hydrocarbures.

Sujet sensible pour plusieurs, l'encadrement des hydrocarbures et la fracturation hydraulique ont été au cœur des discussions. Pour le préfet de Lotbinière, M. Normand Côté, dont les « claims » se sont multipliés au fil des ans sur son territoire, la menace de contamination de l'eau potable est un enjeu majeur et préoccupant, tant pour les élu(e)s que la population.

Le ministre Moreau s'est montré rassurant, précisant que les MRC pourront désigner des territoires incompatibles et interdire l'exploitation des hydrocarbures à proximité de zones sensibles.

Il a également tenu à préciser que l'acceptabilité sociale sera au cœur de la réflexion gouvernementale en matière d'encadrement de l'exploitation des hydrocarbures.

Enfin, la FQM a produit des commentaires sur les projets de règlements afin de sensibiliser le ministre aux préoccupations du milieu municipal.

STRATÉGIE NUMÉRIQUE

La vice-première ministre et ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, M^{me} Dominique Anglade, a été accueillie avec enthousiasme, tant par les élu(e)s que les directeurs généraux. En référence à la Stratégie numérique du Québec, qui allait être dévoilée quelques jours plus tard, la

ministre a rappelé que les 100 millions \$ annoncés au programme Québec branché permettraient de desservir 100 000 foyers québécois de plus n'ayant pas accès à Internet haute vitesse. À ce jour, plus de 80 projets sur les 245 projets présentés ont été acceptés.

Parmi les problématiques soulevées par les préfets, la question de la couverture cellulaire a été répétée à quelques reprises. La ministre Anglade a tenu à les rassurer en précisant que son ministère encourageait les projets dont les technologies pour le branchement à Internet sont compatibles avec la téléphonie cellulaire dans les régions mal ou non-desservies.

La FQM, qui a salué la Stratégie numérique du Québec, estime de son côté qu'il s'agit d'un bon pas en avant, mais qu'il faudrait des investissements de 100 millions \$ par année pendant cinq ans pour atteindre l'objectif de brancher l'ensemble des foyers québécois.

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Le portail Entreprises Québec, présenté par le ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional, M. Stéphane Billette, a reçu un accueil favorable des préfètes, préfets et directeurs généraux, qui ont salué l'accès centralisé aux informations nécessaires aux entrepreneurs.



Les ministres Dominique Anglade et Stéphane Billette lors de leur présentation à l'Assemblée des MRC le 29 novembre dernier.

Certains n'ont pas manqué de souligner que cette plateforme qui offre trois composantes, soit un site Web informatif, des services transactionnels en ligne et un service de renseignements généraux, était pertinente dans la mesure où l'Internet haute vitesse est accessible sur le territoire! ■

ULTIMO



VOUS AVEZ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
NON-CONFORMES DANS VOTRE MUNICIPALITÉ?

**MISEZ SUR UNE SOLUTION COLLECTIVE,
PLUTÔT QUE DE NOMBREUSES
INSTALLATIONS INDIVIDUELLES !**

SOLUTION IDÉALE POUR :

- UTILISATEURS NON DESSERVIS PAR LES RÉSEAUX LOCAUX
- PROXIMITÉ D'UNE ZONE SENSIBLE À L'AZOTE ET AU PHOSPHORE
- TERRAINS TROP RESTREINTS
- ZONES INONDABLES
- MAUVAISE PERMÉABILITÉ DU SOL
- NOUVEAUX PROJETS IMMOBILIERS

MABAREX.COM
1 800 636-6721

\\ **MABAREX : 100 % QUÉBÉCOISE**

\\ **ASSAINISSEMENT
DÉCENTRALISÉ
COMMUNAUTAIRE**

**L'ULTIMO^{MD} est le seul à offrir
tous les avantages suivants :**

- Performance exceptionnelle
- Garantie de 10 ans sur les membranes Fibracast^{MD}
- Réservoir membranaire en acier inoxydable
- Toutes les composantes de qualité industrielle
- Traitement intégré contre les bactéries E. coli
- Élimination de l'azote et du phosphore qui causent, entre autres, la prolifération des cyanobactéries (algues bleues)
- Programme d'accompagnement Ultimax^{MD}

La solution **ULTIMO^{MD}** est reconnue par les autorités gouvernementales pour l'assainissement des eaux usées municipales et industrielles au Québec.



LICENCE RBQ : 2206-1089-23



PLEINS FEUX SUR LA MAIN-D'OEUVRE

Le 3^e Rendez-vous de la *Table de concertation sur le développement local et régional* se tiendra à Québec le 25 avril prochain. Voici un avant-goût des sujets susceptibles d'être traités lors de cette journée de réflexion et d'échanges. C'est un rendez-vous!

« La discussion tournera principalement autour de la problématique du manque de main-d'œuvre. On doit se questionner sur les meilleures façons dont on peut intervenir concrètement, sur le terrain », explique M. Jocelyn St-Jean, coordonnateur au développement local et régional à la FQM.

Le renouvellement prochain des Fonds locaux d'investissements sera sûrement abordé. « Il s'agit, entre autres, de s'assurer d'avoir les informations nécessaires et les critères d'évaluation en main lorsque le gouvernement évaluera les Fonds », souligne le responsable.

Rappelons que la *Table de concertation sur le développement local et régional* a été mise sur pied par la FQM, en collaboration avec l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), à la suite du rapatriement de cette compétence au sein des municipalités en 2015. Sa mission est d'épauler les élu(e)s municipaux et d'assister les MRC dans leur mandat de développement économique, social et culturel. Elle crée ainsi un réseau d'échanges à travers tout le Québec.

Un des dossiers majeurs de la Table concerne l'amélioration des services de développement territorial. « Qu'ils soient à l'intérieur des MRC ou dans les structures mandatées par les MRC, les services rendus doivent être de la meilleure qualité possible », précise M. St-Jean. Il sera question de cibler les meilleures pratiques déjà appliquées au Québec.

La Table est composée d'acteurs terrain du développement local et régional au Québec. Se joignent à ses travaux des représentants de la FQM et des Fonds locaux de solidarité de la FTQ. ■

Notre carte d'affaires en droit municipal et de l'environnement



Avec 19 bureaux répartis dans 10 régions du Québec et plus de 200 professionnels du droit, dont une équipe de 20 avocats experts en affaires municipales et environnement sous la coordination de Me François Bouchard, notre cabinet est l'un des plus importants et le mieux outillé pour servir des villes et municipalités à la grandeur de la province.

Montréal | Québec | Saguenay | Sherbrooke | Drummondville | Rimouski | Sept-Îles | Val-d'Or | Rouyn-Noranda | Saint-Félicien
Saint-Georges | Rivière-du-Loup | Amos | Alma | Roberval | Saint-Raymond | Plessisville | Lac-Mégantic | Saint-Jean-sur-Richelieu

 **CAIN
LAMARRE**

cainlamarre.ca

ATTERRISSAGE RÉUSSI POUR LES VOLS RÉGIONAUX

Très attendu par les municipalités des quatre coins du Québec, le Sommet sur le transport aérien régional a donné des résultats concrets pour les membres de la FQM, dont le retour du programme pour les infrastructures aéroportuaires ainsi que l'ajout de nouvelles régions couvertes par le programme de réduction des tarifs aériens (RTA) et sa bonification.

L'événement, qui s'est tenu à Lévis le 2 février dernier, a été le théâtre d'échanges constructifs entre élu(e)s, gens d'affaires et intervenants du secteur de l'aviation, et d'annonces bien accueillies par le milieu municipal, dont l'introduction par Air Canada de nouvelles options avantageuses pour réduire le tarif des vols régionaux pour les usagers réguliers; résultat de pourparlers intensifs entre la FQM et la compagnie aérienne dans les mois précédents.

Jonathan Lapierre, maire des Îles-de-la-Madeleine, vice-président de la FQM et président du Comité sur le transport interrégional, s'est dit particulièrement satisfait des engagements pris par le gouvernement du Québec, annoncés au moment du discours de clôture du premier ministre Philippe Couillard et de la ministre déléguée aux Transports, Véronique Tremblay.

« Plusieurs des mesures annoncées reprennent les propositions évoquées dans le document de réflexion préparé par la FQM. Nos idées ont été retenues et c'est une bonne nouvelle! On sent qu'il y a une réelle volonté de faire du transport aérien régional un réel outil de développement économique pour les régions », a affirmé le maire, interviewé par QUORUM à sa sortie du Sommet.

DES MESURES CONCRÈTES

Parmi les annonces réalisées, on compte notamment la bonification du programme de réduction des tarifs aériens et le rétablissement du programme qui permet d'investir dans les infrastructures aéroportuaires.

« Une bonne chose, car ce dernier avait été aboli en 2015, ce qui empêchait certains aéroports d'améliorer leurs infrastructures », précise M. Lapierre.

Suivant une autre recommandation de la FQM qui visait à favoriser la gouvernance locale et régionale, le gouvernement a annoncé la création de comités locaux pour discuter du modèle d'affaires, du développement des aéroports et de la synergie entre les territoires et les aéroports.



M. Jonathan Lapierre, maire des Îles-de-la-Madeleine et président du Comité sur le transport interrégional de la FQM lors du Sommet sur le transport aérien régional le 2 février dernier (4^e à partir de la gauche).

Le gouvernement s'est aussi montré ouvert à se pencher sur la possibilité de ne plus percevoir la TVQ sur l'achat de billets d'avion. Les taxes perçues représentent présentement environ 30 à 40 % du coût d'un billet.

« Les mesures annoncées aujourd'hui sont très concrètes, d'autant qu'elles surviennent dans un contexte prébudgétaire. Il aurait été surprenant que le gouvernement aille plus loin. Ce sont des intentions et des actions qui seront mises de l'avant dans les prochains mois », a mentionné Jonathan Lapierre.

TRAVAIL DE FOND

Rappelons qu'au cours de la dernière année, la FQM et le gouvernement du Québec sont tous deux allés à la rencontre des intervenants concernés par les enjeux du transport aérien régional partout sur le territoire québécois. Ils ont recueilli une foule de suggestions collées à la réalité du terrain. Ce rigoureux travail d'analyse a constitué la base des échanges survenus lors du Sommet de février. ■

LA FQM AU FRONT POUR LES ÉLECTIONS

Avec des élections générales coup sur coup à venir en 2018 et 2019, la FQM compte bien redoubler d'ardeur dans ses représentations auprès des gouvernements québécois et canadien pour que soient entendues les demandes des municipalités. Voici le portrait des grands enjeux sur lesquels la FQM souhaite amener à l'avant-plan des débats.

Le transport interrégional demeure un enjeu crucial pour les régions éloignées ou isolées qui ont connu d'importantes coupes dans la desserte de leurs citoyens ces dernières années. Pensons entre autres à la Gaspésie et à l'arrêt temporaire du transport en autocar vers Percé il y a quelques années.

Pour éviter que ce genre de situation ne se reproduise, la FQM veut que les régions aient les moyens d'offrir une meilleure accessibilité et plus d'options de transport aux citoyens, que l'on parle de déplacements en autocar, en train ou en avion.

« C'est une façon pour ces régions de briser leur isolement commercial et social et d'accroître leur attractivité si elles souhaitent pouvoir attirer des nouveaux résidents », affirme M. Guy St-Pierre, maire de Manseau.

« Disposer de sommes supplémentaires prévisibles est une bonne façon de faire des avancées, de développer l'offre de transport collectif. » – M. Guy St-Pierre

L'élu mentionne que la FQM poursuivra ses représentations auprès des gouvernements concernant l'accessibilité des régions à Internet haute vitesse; un autre facteur d'attractivité important pour les secteurs éloignés ou isolés.

La FQM travaillera activement à ce que soient majorées les sommes dédiées au transport collectif régional lors du dépôt de la politique de mobilité durable par le gouvernement du Québec, prévu ce printemps.

« Disposer de sommes supplémentaires prévisibles est une bonne façon de faire des avancées, de développer l'offre de transport collectif et de mettre fin aux incertitudes qui touchent ce domaine depuis plusieurs années », indique M. St-Pierre.

Une résolution adoptée lors de l'assemblée générale annuelle des membres de la FQM, en septembre dernier, demandait la réalisation d'un événement sur la sécurité ferroviaire et le transport des matières dangereuses. Le 23 mars prochain, à Lac-Mégantic, la FQM organisera un colloque national sur la sécurité ferroviaire et le transport des matières dangereuses.

« Actuellement, la facture est entièrement absorbée par les municipalités. C'est aussi un enjeu de sécurité, surtout que le transport d'hydrocarbures par voie ferroviaire ne risque pas de diminuer au cours des prochaines années », souligne M. St-Pierre.



M. Guy St-Pierre, maire de Manseau.

Mentionnons également que les OGAT sur les milieux de vie et sur les hydrocarbures, le soutien financier aux municipalités dans la gestion des matières organiques, les mesures d'encadrement et d'accompagnement entourant la légalisation du cannabis et le soutien aux initiatives municipales en matière d'immigration et de croissance de la main-d'œuvre sont parmi les sujets d'importance.

Les enjeux qui concernent spécifiquement les budgets provincial et fédéral de 2018-2019 se retrouvent à la page 13. ■

DEMANDES PRÉBUDGÉTAIRES ESSENTIELLES

À l'approche du dévoilement des budgets du Québec et du Canada pour 2018-2019, la FQM met la table aux demandes du milieu municipal en matière de financement, de compensation et de répartition des revenus. Fenêtre sur les sujets incontournables allant de la mobilité à l'environnement en passant par le développement économique.

Suivant l'annonce réalisée en grande pompe par le gouvernement du Québec cet automne, la FQM s'attend à ce que soit majoré le financement annuel dédié au branchement des régions à Internet haute vitesse.

« On aimerait que le gouvernement atteigne un financement de 100 M\$ par année sur cinq ans pour desservir l'ensemble du Québec le plus vite possible », dit M. Guy St-Pierre, maire de Manseau, insistant encore une fois sur le caractère essentiel d'Internet haute vitesse pour le développement et la diversification économique des régions.

INFRASTRUCTURES

Aussi annoncée cet automne par le premier ministre Couillard, la bonification des sommes dédiées au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) doit se concrétiser dans le prochain budget. Rappelons que ce soutien financier n'a pas été indexé depuis 25 ans.

La FQM plaide pour qu'une deuxième phase du très populaire Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTÉU) soit ratifiée et que le soutien financier en découle le plus rapidement possible. L'appel de projet initial du programme s'est terminé seulement deux semaines après l'ouverture en raison de sa trop grande popularité. La FQM fait également pression sur le gouvernement Trudeau, qui a annoncé quatre nouveaux fonds d'infrastructures dotés d'enveloppes de plusieurs milliards, pour que les accords bilatéraux nécessaires se fassent avant la fin du printemps 2018.

ENVIRONNEMENT

Cartographie, caractérisation et plan de gestion, la tâche des MRC en matière de gestion des milieux humides dont elles sont responsables est colossale. « Comme le gouvernement nous dit que l'argent va suivre les nouvelles responsabilités, on veut que le gouvernement soutienne financièrement les municipalités pour les aider à remplir leurs obligations », mentionne M. St-Pierre. De même pour les résidences isolées qui ne sont pas reliées à des réseaux d'égouts.

REVENUS ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Source de revenus importante pour les municipalités, le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) est aussi l'un des programmes les plus souples dont disposent les dirigeants municipaux pour réaliser des projets de toutes sortes. Alors que se terminera cette année l'entente conclue en 2014, la FQM souhaite d'ores et déjà s'assurer que les dépenses admises de la prochaine phase du programme en 2019 soient élargies pour y inclure notamment les bâtiments municipaux et les travaux effectués en régie.

« Comme le gouvernement nous dit que l'argent va suivre les nouvelles responsabilités, on veut que le gouvernement soutienne financièrement les municipalités pour les aider à remplir leurs obligations », mentionne M. St-Pierre.

Avec les plus récentes mesures protectionnistes américaines sur le bois d'œuvre, la FQM aimerait voir mises en place des mesures incitatives sur l'utilisation du bois québécois dans les bâtiments municipaux pour donner un coup de pouce aux quelque 220 communautés qui dépendent en grande partie de cette industrie.

Aux yeux des municipalités, le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), qui soutient le développement économique régional à hauteur de plusieurs millions par année, a les caractéristiques d'un programme plutôt que celles d'un fonds. La FQM insiste pour que le gouvernement donne aux municipalités l'accès à un fonds réel afin de créer l'effet de levier discuté dès le départ.

Rappelons aussi que la FQM milite toujours pour que le tiers des revenus liés à la vente de cannabis au Québec revienne aux municipalités afin de compenser les diverses mesures de sécurité et de surveillance qui découleront de la légalisation imminente. ■

UNE NOUVELLE ÈRE POUR LA FORÊT

Initié par la Fédération québécoise des municipalités, le Forum des communautés forestières, qui s'est tenu le 28 novembre dernier, a permis à l'ensemble des partenaires présents de non seulement s'entendre sur une déclaration commune, mais aussi de faire le point sur cette industrie essentielle à l'économie du Québec, dont les possibilités de développement sont immenses.

« Ce forum a été l'occasion d'une importante prise de conscience sur le potentiel de la forêt et le rôle prédominant que cette ressource doit jouer dans les économies de nos communautés. Nous avons envoyé un message clair. La forêt nous y croyons et nous allons prendre les moyens pour garder notre industrie vivante et performante! », a déclaré M. Yvon Soucy, préfet de la MRC de Kamouraska et vice-président de la FQM.

« Ce forum a été l'occasion d'une importante prise de conscience sur le potentiel de la forêt et le rôle prédominant que cette ressource doit jouer dans les économies de nos communautés » — M. Yvon Soucy, préfet élu de la MRC de Kamouraska.

Quatre grands axes d'intervention sont mis en lumière dans la déclaration commune *S'engager pour développer les économies de la forêt* : conserver et favoriser l'industrie forestière, intégrer davantage de bois dans les projets municipaux d'énergie et de construction, aménager la forêt pour combattre les changements climatiques et développer les économies de la forêt.



M. Yvon Soucy, préfet de la MRC de Kamouraska et vice-président de la FQM.

PASSER DES MOTS À L'ACTION

Cet engagement à développer la forêt autrement ne doit pas seulement rester un vœu pieux, a mentionné M. Luc Bouthillier, professeur titulaire et chercheur au Département des sciences du bois et de la forêt de l'Université Laval, devant l'ensemble des partenaires réunis au Forum.

« Le train est en marche! Cette déclaration en est une d'affirmation de nos valeurs, de notre engagement à quelque chose de grand, quelque chose de beau. Les MRC sont des acteurs incontournables, mais il ne faut pas s'enfermer. Il faut imprimer sur votre territoire cette vision », a lancé le professeur aux élu(e)s dans la salle.

De son côté, M. Denis Lebel, pdg du Conseil de l'industrie forestière du Québec, a rappelé qu'il est du devoir de tous de privilégier le bois quand vient le temps de construire des bâtiments, d'aller au-delà de la comparaison financière avec l'acier ou le béton. « Chaque personne ici, aujourd'hui, a un devoir d'action pour faire avancer le Québec forestier. Il faut passer des mots à l'action! », a insisté M. Lebel.

L'utilisation du bois d'œuvre dans les structures, le développement de nouveaux marchés, de nouveaux produits innovants, l'optimisation des ressources de la forêt : tout est possible, ont tour à tour affirmé les partenaires.

« La forêt est plus qu'une ressource, c'est une richesse qui fait vivre des centaines de communautés forestières. C'est aussi une manière efficace de lutter contre les changements climatiques en emmagasinant le carbone. Il faut augmenter la capacité forestière de nos territoires et soutenir avec conviction tous les gens qui contribuent aux économies de la forêt, chaque entrepreneur qui innove », a conclu M. Richard Lehoux, président sortant de la FQM. ■



Les partenaires signataires de la Déclaration commune *S'engager pour développer les économies de la forêt*. Photographie : Samuel Tessier

L'AMP ET LE TRAITEMENT DES PLAINTES

Avec l'adoption du projet de loi n° 108, les municipalités devront se doter d'une procédure de traitement des plaintes pour répondre aux réclamations des entrepreneurs ou des individus qui jugeraient qu'un appel d'offres n'est pas conforme, une procédure qui devra être accessible sur Internet.

En décembre dernier, le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi n° 108 qui vise à favoriser la surveillance des contrats des organismes publics avec la création de l'Autorité des marchés publics (AMP). Cette nouvelle entité bénéficiera d'un budget annuel de 17,8 millions et emploiera 130 personnes.

Une recommandation de la Commission Charbonneau, l'AMP a pour objectif de surveiller les contrats de l'ensemble du secteur public notamment ceux octroyés par les municipalités. Par ailleurs, des délais normés seront à respecter tant pour les municipalités que pour l'AMP à la suite de la réception d'une plainte reçue.

L'AMP ne détiendra qu'un pouvoir de recommandation et non d'ordonnance sur les municipalités. En ce sens, l'AMP pourra affirmer qu'un contrat ou un appel d'offres est incomplet ou erroné, mais le conseil municipal conserve le pouvoir de décider s'il apportera les modifications nécessaires ou non. L'autonomie municipale est donc préservée.

Soulignons que la mise en œuvre de l'ensemble des dispositions concernant le régime de plaintes, la veille des marchés publics et les divulgations à l'Autorité entreront en vigueur dix mois après l'entrée en fonction du PDG. Au moment de mettre sous presse, l'identité du président-directeur général de l'AMP, nommé par l'Assemblée nationale, n'était toujours pas connue. ■

**L'EXCELLENCE, LA COMPÉTENCE
ET L'ÉCOUTE ENGAGÉE
D'UN PARTENAIRE AU SERVICE DU MONDE MUNICIPAL.**



MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

MORENCYAVOCATS.COM  
418.651.9900 (QUÉBEC)
514.845.3533 (MONTRÉAL)



SOGHU

SOCIÉTÉ DE GESTION DES HUILES USAGÉES

QU'ADVIENT-IL DES PRODUITS RECYCLÉS ?



Huiles

L'huile usagée est rerafinée, régénérée en huile vierge de seconde génération ou utilisée comme combustible dans des brûleurs industriels.



Filtres

Les filtres à huile usagés sont comprimés, fondus et transformés en éléments de structures métalliques pour la fabrication de produits industriels et agricoles.



Contenants de plastique

Les contenants et seaux en plastique usagés pour huiles/antigel sont décontaminés et recyclés pour en faire de nouveaux produits comme des poteaux industriels, des traverses de chemin de fer, des tuyaux en plastique et des contenants.



Antigels (*Glycol*)

L'antigel ou liquide de refroidissement usagé est retransformé en antigel réutilisable.



Contenants d'aérosol

Les contenants d'aérosol usagés sont dépressurisés, comprimés et fondus pour en faire de nouveaux éléments métalliques utiles dans la fabrication de produits industriels et agricoles.

Apprenez-en plus sur notre programme de récupération **sans frais** et devenez un **point de dépôt** pour vos citoyens.

1-877-987-6448 SOGHU.COM

DES PROJETS PAR LES JEUNES!

La mesure *Stratégies jeunesse en milieu municipal*, appuyée par la FQM, est l'occasion rêvée pour les MRC sélectionnées de mettre en place des actions visant à dynamiser la participation des jeunes. Dans le cadre d'une série d'articles portant sur ce programme, la rédaction de QUORUM vous présente trois nouveaux projets.

Dans le Bas-Saint-Laurent, la MRC de la Matapédia a vu sa « Table jeunes » s'effriter ces derniers mois. La mobilisation n'est plus au rendez-vous. Son projet vise donc à doter la région d'un budget participatif exclusivement dédié à des projets citoyens proposés par des jeunes de 15 à 29 ans et destinés aux citoyens du même âge.

« Ce projet, on le voit comme un levier. On veut susciter chez les jeunes le goût de s'investir, de proposer des idées, de se réunir et d'établir des alliances. Nous voulons entendre leurs idées, leurs besoins et leurs rêves pour leur région. On espère que ça va créer un effet boule de neige et de l'effervescence chez nos jeunes. Le programme nous permet d'en faire une priorité. Nous nous sentons privilégiés d'en faire partie et nous en sommes très fiers », explique M^{me} Isabelle Pinard, conseillère en développement, promotion et attractivité à la MRC de La Matapédia.



M^{me} Isabelle Pinard, conseillère en développement, promotion et attractivité à la MRC de La Matapédia.

DES PROJETS PLEIN LA TÊTE

Du côté de la MRC du Rocher-Percé, en Gaspésie, les idées ne manquent pas et l'implication du milieu est très forte. Pour M. Francis Dumont, responsable du développement socio-économique, et M^{me} Marie-Lou Audet, intervenante du projet *J'écoute la jeunesse*, ce programme arrive à point.

« Le timing était excellent. On a reçu notre réponse en septembre, et il y avait des élections municipales. Dans notre MRC, on a eu un vent de jeunesse avec des maires et des mairesses qui ont des enfants et pour qui l'avenir de la jeunesse sur notre territoire est très important, surtout qu'on doit travailler très fort pour contrer l'exode des jeunes. Ici, on est un petit milieu, tricoté serré, et le projet est à peine commencé que la commission scolaire, les professeurs, les professionnels de la santé, les élu(e)s, tout le monde embarque. On a une signature, un logo, un nom. Oui, on va respecter les normes du 15-29 ans, mais on va ajouter du 13-15 et aller jusqu'à 35 ans. On a la tête pleine de projets », expliquent-ils.



M. Daniel Béliveau, directeur général de la MRC de Bécancour.

MOTIVER LES JEUNES

Dans la MRC de Bécancour, les responsables du projet sont persuadés que l'ancrage dans le milieu se fait grâce à la mobilisation de la famille, du milieu scolaire et de la communauté d'appartenance. Ils comptent sur une participation citoyenne des jeunes en bas âge pour permettre à ceux-ci de s'intégrer et de contribuer aux changements.

« Le programme permettra de mieux comprendre les préoccupations des jeunes âgés de 15 à 29 ans afin qu'elles soient prises en compte dans les décisions de nos municipalités. La réalisation d'une planification stratégique nous permettra de les impliquer, d'aller vers eux pour accroître leur confiance envers les institutions démocratiques et de les motiver à prendre part activement à la vie dans leur communauté », explique M. Daniel Béliveau, directeur général de la MRC de Bécancour.

L'embauche d'une chargée de projet pour une période de dix mois permettra de réaliser cette planification stratégique. ■

INONDATIONS MIEUX SE PRÉPARER

Au terme des deux forums tenus l'automne dernier par le gouvernement pour faire le point sur les inondations du printemps 2017, le constat est clair pour la FQM : les municipalités ont besoin rapidement d'une aide financière pour cartographier les zones inondables et mettre à jour leurs données.

Pas moins de 21 recommandations ont été présentées le 19 décembre dernier au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre de la Sécurité publique, M. Martin Coiteux, afin d'améliorer la gestion d'éventuelles inondations catastrophiques comme celles du printemps dernier.

« Il faut donner les moyens aux municipalités de cartographier et de colliger les zones inondables sur l'ensemble de leur territoire », précise M. Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog qui a participé aux deux forums.

« Les données utilisées pour déterminer les zones inondables doivent être mises à jour rapidement afin de reproduire la réalité de la manière la plus juste possible dans l'éventualité d'une autre catastrophe naturelle », ajoute-t-il.

AMÉLIORER LE PARTAGE DES RESSOURCES

Les municipalités doivent aussi maximiser les ressources disponibles au niveau régional, comme c'est le cas avec les services incendie.

« Il faut améliorer nos façons de faire, notamment en prenant le temps de rencontrer nos voisins et d'établir des plans de gestion de crise, améliorer le partage d'informations entre les autorités gouvernementales et municipales et s'assurer que la municipalité reste leader dans ces moments critiques », insiste M. Demers. ■

Une expertise qui allie tradition et renouveau



BélangerSauvé

CONSEIL • NÉGOCIATION • LITIGE

Municipal • Travail • Immobilier

CONSULTATIONS SUR LE PL 155

ACCROÎTRE L'AUTONOMIE ET LE LEADERSHIP DES MUNICIPALITÉS

Profitant de son dernier passage en commission parlementaire en tant que président de la FQM, M. Richard Lehoux a détaillé la vision du développement local et régional qui l'a habité tout au long de son expérience de près de 20 ans dans le milieu municipal. Il a également rappelé plusieurs demandes historiques des membres de la FQM dans le cadre des consultations sur le projet de loi n° 155, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec*.

L'abrogation de l'article 246 de la LAU en fait partie. En l'état actuel des choses, sans l'élimination de cette disposition législative, les « claims » des compagnies minières, gazières et pétrolières ont prédominance sur les schémas d'aménagement et de développement des MRC. « Les municipalités et les MRC doivent pouvoir exercer leurs compétences en aménagement du territoire. Il s'agit d'une question de respect de leurs compétences et, surtout, de contrôle du développement de leur territoire », a fait remarquer le président sortant de la FQM.

M. Lehoux a de plus réitéré, pour une énième fois depuis la création du Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR), la nécessité de transformer ce programme de subvention en réel fonds, tout comme le gouvernement l'a fait avec le Fonds de la Capitale-Nationale. « Sans changement de statut du FARR, le gouvernement perpétue une autonomie à géométrie variable. Un régime pour Québec, et un autre, plus restrictif, pour les régions », a affirmé M. Lehoux.

DES MRC PLUS FORTES

Avec l'objectif d'accroître le leadership des MRC, l'ancien maire de Saint-Elzéar et ex-préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce a demandé au ministre de créer un espace de discussion et d'échange permanent sur les MRC, sur le modèle de la Table Québec-Municipalités. « Les MRC jouent un rôle central dans l'aménagement du territoire et dans le développement local et régional. Il nous faut donc revoir, du moins dans nos structures et nos lois, la place qu'elles occupent afin de renforcer leur légitimité et leur leadership dans ces domaines », a-t-il proposé.

QUELQUES DISPOSITIONS DU PL 155

Le projet de loi n° 155 apporte de nombreuses modifications, notamment sur la procédure d'adoption des règlements municipaux, les règles relatives à la composition du conseil d'administration des offices d'habitation, de même que sur les codes d'éthique applicables aux employés municipaux après leur mandat.

En complément du projet de loi, le gouvernement a présenté une série d'amendements quelques semaines après le dépôt initial, de manière à ce que le gouvernement puisse se conformer aux recommandations de la Commission Charbonneau, en ce qui a trait, entre autres, à la vérification des municipalités. À cet effet, afin de vérifier la conformité aux lois, règlements, politiques et directives et l'optimisation des ressources des municipalités, le gouvernement propose d'élargir le mandat des vérificateurs externes des municipalités ayant une population se situant entre 10 000 et 100 000 habitants et de créer une vice-présidence à la Commission municipale du Québec affectée à celles de moins de 10 000 habitants.

UNE CONFIANCE RETROUVÉE

Ces deux dispositions ont fait l'objet de consultations auprès des associations municipales et répondent en tout point aux recommandations de la FQM. Ce dont s'est félicité M. Lehoux : « Le projet de loi n° 155 a tenu compte du nouveau contexte de relation d'égal à égal entre le gouvernement et les municipalités. Nous avons grandement apprécié la consultation menée en amont du dépôt de cette pièce législative par les représentants, autant politiques qu'administratifs, du MAMOT. »

Attestant que le changement de paradigme en cours est bénéfique, que ce soit pour les municipalités ou pour les citoyens, M. Lehoux a réaffirmé que la FQM a la volonté ferme de poursuivre cette saine collaboration. « Je l'ai déjà dit et je le redis ici : les régions sont l'âme et le cœur du Québec. C'est en comptant sur des régions prospères que le Québec grandit et se développe. Et pour y arriver, il faut collaborer, travailler ensemble. Ce projet de loi est la preuve que cela peut se faire. J'encourage d'ailleurs le ministre à partager la recette avec ses collègues », a suggéré M. Lehoux, en guise de conclusion. ■

DUNTON RAINVILLE

AVOCATS et NOTAIRES

LA FORCE D'UNE PASSION

La plus grande équipe
de professionnels en
droit public, travail et emploi
au service des municipalités
du Québec.

Dunton Rainville, c'est près
de 100 avocats, notaires et conseillers
en relations de travail qui vous
permettent d'atteindre vos objectifs
efficacement, dans le respect
d'une tradition de qualité,
de dévouement et de compétence.

MONTRÉAL
514 866-6743

LAVAL
450 686-8683

LONGUEUIL
450 672-4681

JOLIETTE
450 759-8800

SAINT-JÉRÔME
450 431-0705

Membre de

SCLEGAL

Un réseau mondial de cabinets d'avocats de premier plan



duntonrainville.com



PRENDRE SON BRANCHEMENT EN MAIN

Dans la foulée des annonces ayant entouré la Stratégie numérique du Québec, saluée par la FQM dans son ensemble, un fait demeure : pour atteindre l'objectif de brancher l'ensemble des ménages du Québec d'ici les cinq prochaines années, les territoires et les MRC ont intérêt à prendre leur branchement en main!

Au cours des prochains mois, le Comité sur l'accès aux technologies de l'information et des communications en région (Comité TIC) de la FQM entend recenser les exemples à succès afin de diffuser les meilleures pratiques et encourager les MRC à se prendre en main. Parmi ces exemples, il y a le projet Luciole de la MRC de Montcalm.

Avec le constat frappant en 2014 qu'un foyer sur quatre était sans accès à Internet haute vitesse (IHV), la MRC de Montcalm a pris le taureau par les cornes. « On gère des réseaux de toutes sortes, pourquoi pas un réseau Internet? Et comme on avait déjà 100 kilomètres de fibre optique via le Réseau d'information scientifique du Québec (RISQ), on s'est dit que notre idée avait bien du sens! », se rappelle M. Louis-Charles Thouin, préfet de la MRC de Montcalm et président de Montcalm Télécom fibres optiques (MTFO).

Cependant, avant d'envisager la concrétisation du projet Luciole, les maires de la MRC devaient dégager des sommes importantes et multiplier les études de faisabilité. « Nous avons dû faire un règlement d'emprunt de 12,9 M\$, avant même de savoir si c'était un projet viable. Je salue encore aujourd'hui le courage et l'audace des élu(e)s de Montcalm », s'exclame M. Thouin.

UN PROJET RENTABLE

Près de 400 000 \$ d'études plus tard, la MRC avait la certitude que le projet serait rentable à tous points de vue pour la communauté. « En offrant un service devenu essentiel à la population et à titre d'OBNL, au prix coûtant, on aurait été satisfaits. Mais c'est encore mieux puisque nous allons autofinancer Luciole et générer de 3 à 4 M\$ de profits après quatre ans! », mentionne M. Thouin.



M. Louis-Charles Thouin, président de MTFO et préfet de la MRC de Montcalm.

À l'été 2016, MTFO a reçu une subvention de tout près de 5 M\$ du programme Un Canada branché — Canada numérique 150. L'organisme a ajouté plus de 500 km de câbles de service optique FTTH (Fiber-to-the-home) au réseau existant sur le territoire et offrira, en plus d'Internet, la câblodistribution et la téléphonie locale et interurbaine. Actuellement, 15 000 personnes (7 666 foyers) n'ont pas accès à l'IHV. MTFO réinvestira l'ensemble de ses bénéfices générés dans la communauté.

« Chaque MRC devrait avoir un tel projet. Faire des affaires tout en aidant la communauté. C'est le meilleur des deux mondes! » — M. Louis-Charles Thouin.

APPEL À L'AUDACE

M. Louis-Charles Thouin invite ses homologues à se lancer eux aussi dans l'aventure. « Chaque MRC devrait avoir un tel projet. Faire des affaires tout en aidant la communauté. C'est le meilleur des deux mondes! », lance-t-il.

La centrale de distribution sera complétée ce printemps et les premiers clients pourront commencer à être branchés au courant de l'été. Le projet Luciole sera pleinement fonctionnel dès le printemps 2019.

Depuis des années, le Comité TIC propose une foule de solutions pour brancher l'ensemble des municipalités du Québec. Parmi les solutions mises de l'avant et retenues dans la Stratégie numérique du Québec, on retrouve l'utilisation des réseaux de fibre optique déjà en place comme ceux d'Hydro-Québec, du RISQ ainsi que les projets des MRC et des municipalités.

D'ailleurs, la FQM espère recevoir prochainement les résultats de l'étude de faisabilité visant l'utilisation éventuelle du réseau de fibre optique excédentaire d'Hydro-Québec en cours d'achèvement. ■

LA FQM S'IMPOSE DANS LE DOSSIER DU CANNABIS

L'entrée en vigueur de la loi sur la légalisation du cannabis approche à grands pas et elle apportera son lot de défis pour les municipalités. Depuis le début de l'automne, la FQM met les efforts nécessaires afin de s'assurer que les municipalités ne seront pas mises de côté. Dans son mémoire, la FQM y va d'une suite de recommandations. En voici un aperçu.

Première à réclamer la juste part des revenus de la vente du cannabis, la FQM propose un partage équitable entre les trois niveaux de gouvernement. « Les signaux sont bons. Le gouvernement fédéral a annoncé qu'il ne conserverait que 25 % des revenus. Maintenant, le gouvernement du Québec doit déterminer quel pourcentage sera attribué aux municipalités », indique M. Richard Lehoux, président sortant de la FQM.

Ce montant permettrait aux municipalités de mettre en place des moyens efficaces d'encadrement pour l'usage du cannabis. De nouvelles tâches devront être accomplies telles que la formation des policiers, l'achat d'appareils de détection du cannabis, l'adaptation des règlements municipaux, la mise en place des campagnes de prévention et plus encore.

INSCRIRE LE PARTAGE DES REVENUS DANS LA LOI

L'article 23.31 du projet de loi stipule que le Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis serait affecté aux trois fins suivantes : à la suppression de tout déficit de la Société québécoise du cannabis (SQC), au virement annuel que doit faire le ministre des Finances au Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis et à la prévention de l'usage de substances psychoactives.

Afin que la répartition des revenus soit équitable, la FQM propose donc à l'Assemblée nationale d'ajouter à cet article la compensation des coûts associés à la légalisation du cannabis pour les municipalités.

RÈGLEMENTS DE ZONAGE

La FQM souhaite par ailleurs éclaircir la situation en ce qui concerne la marge de manœuvre qu'ont les municipalités dans l'encadrement de la substance et plus particulièrement dans le cas de la consommation dans les lieux publics. « La sauvegarde de l'autonomie des municipalités est importante dans ce cas-ci », souligne M. Lehoux.

La FQM demande au gouvernement du Québec d'offrir aux municipalités qui le souhaitent un modèle de règlement de zonage pouvant être adapté et utilisé afin de circonscrire l'emplacement des points de vente et des lieux de consommation.

OUTILS DE PLANIFICATION

La FQM croit qu'un travail important de diffusion de l'information devrait être mis de l'avant pour informer les municipalités des éléments de la nouvelle loi et de leurs obligations envers celle-ci.

« La question de l'autonomie des municipalités est importante dans ce cas-ci » — M. Richard Lehoux, président sortant de la FQM.

En ce sens, la FQM propose au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de collaborer avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et les associations municipales afin de produire des outils qui guideraient les municipalités dans la légalisation du cannabis. Par exemple, en identifiant les besoins en matière de réglementation municipale et en précisant la marge de manœuvre qu'ont les municipalités dans l'encadrement de cette substance.

COMITÉ DE VIGILANCE ET COMITÉ CONSULTATIF

La création d'un comité de vigilance entourant la légalisation du cannabis est prévue dans le projet de loi. Afin d'assurer un encadrement efficace et une représentation de l'ensemble des municipalités québécoises, la FQM demande au gouvernement de nommer un représentant de la Fédération sur ce comité.

Cependant, un espace de discussion plus immédiat est nécessaire avant l'adoption de la loi.

« Il est essentiel de créer, le plus rapidement possible, un espace de discussion bilatéral entre le niveau municipal et le gouvernement du Québec afin de permettre aux municipalités de faire part de leurs préoccupations dans ce dossier », poursuit M. Lehoux. ■

LES RÉGIONS PRENNENT LES COMMANDES!

Des interventions mieux adaptées aux besoins et aux priorités de l'ensemble des régions du Québec, c'est ce que propose la nouvelle Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022

À la suite d'une série de consultations, il a été reconnu que les élu(e)s municipaux de chaque région étaient mieux placés que quiconque pour cibler les priorités de leur territoire et les besoins de leurs citoyens.

En ce sens, la nouvelle Stratégie gouvernementale prévoit que les décisions se prendront désormais du bas vers le haut. Les priorités établies par chacune des régions constitueront donc l'assise de la Stratégie et elles alimenteront les actions et les interventions du gouvernement.

Rappelons que ces priorités ont été ciblées par les élu(e)s municipaux entre février et juin 2017. Celles-ci établiront les axes d'intervention du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), l'outil qui mettra en œuvre cette Stratégie.

À cet effet, M. Richard Lehoux, président sortant de la FQM, tient à féliciter l'ensemble des municipalités locales et les MRC qui ont su, en un temps record, se concerter et identifier leurs priorités régionales.

Cela dit, d'ici le 30 mars 2018, les ministères et organismes concernés adapteront leurs actions de façon à répondre aux priorités des régions, en plus de rédiger différents plans d'action en occupation et vitalité des territoires. Le MAMOT regroupera quant à lui ces derniers dans un plan commun d'ici la fin de l'été 2018. ■

DÉCOUVREZ DES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE PRATIQUES POUR RENDRE VOTRE MUNICIPALITÉ PLUS INCLUSIVE



Pour en savoir plus

www.ophq.gouv.qc.ca/publications
communications@ophq.gouv.qc.ca

Téléphone : 1 800 567-1465



Téléscripteur
1 800 567-1477

ENSEMBLE 
on fait avancer le Québec

Office des personnes
handicapées

Québec  



UN VENT DE RENOUVEAU AU SEIN DU C. A.

La FQM présentait son nouveau conseil d'administration en février dernier, ainsi que les membres de son conseil exécutif qui accompagnera le nouveau président, Jacques Demers, dans son prochain mandat.

Les élections, qui se sont déroulées dans sept régions du Québec, se sont soldées par la composition d'un conseil d'administration transformé. Parmi les 43 administrateurs et administratrices, 22 sont de nouvelles recrues. Notons qu'avant même le début du processus

de renouvellement du conseil d'administration, 19 postes étaient vacants.

Les femmes prennent un peu plus de place au sein du nouveau conseil d'administration comparativement au dernier. Cette année, sept

femmes ont été élues, soit trois de plus que lors de la dernière élection. Le nouveau président se donne comme mission d'attirer plus de jeunes et plus de femmes au sein des instances de la FQM. « On n'arrive pas à les accrocher de façon significative et il faut y réfléchir », affirme Jacques Demers.

LA JEUNESSE

Audrey Boisjoly, mairesse de Saint-Félix-de-Valois, est l'exemple parfait de la jeune élue impliquée. Âgée de 26 ans, M^{me} Boisjoly est la plus jeune recrue du conseil d'administration



UNE ÉQUIPE AGUERRIE AU SERVICE DES MEMBRES

La Fédération québécoise des municipalités, à l'image de ses quelque 1000 membres, se renouvelle et innove pour offrir le meilleur aux municipalités du Québec. Au fil des prochaines pages, QUORUM présente l'équipe renouvelée et aguerrie. Sa mission quotidienne : toujours mieux servir les membres avec des services conçus sur mesure pour répondre à leurs besoins. Bien sûr, c'est aussi l'occasion de donner la parole au nouveau président de la FQM, M. Jacques Demers, qui dirige aujourd'hui un conseil d'administration enrichi de 22 nouveaux administrateurs et administratrices.

À tous, bonne lecture !

de la FQM. Nouvellement mairesse et nouvelle administratrice... Audrey Boisjoly carbure aux défis!

Dotée d'une expérience en tant qu'attachée politique, la jeune mairesse retrouvera donc les dossiers qu'elle a l'habitude de traiter. Dynamique et fonceuse, elle travaille déjà très fort pour défendre les intérêts des élu(e)s. « J'aime avoir le sentiment que je peux changer les choses et avoir un impact sur la vie des gens et des municipalités », affirme M^{me} Boisjoly. « C'est une recrue pleine de promesses. Elle veut s'impliquer et c'est clair que nous allons lui faire une place », ajoute Jacques Demers.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif de la FQM est composé de sept élu(e)s provenant des quatre coins du Québec. M. Demers se dit fier de compter dans son comité exécutif des gens grandement impliqués dans leur milieu.

Le premier vice-président est M. Yvon Soucy, préfet de la MRC de Kamouraska dans la région du Bas-Saint-Laurent. Le deuxième vice-président est M. Jonathan Lapierre, maire des Îles-de-la-Madeleine et président de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

Le premier membre élu du comité exécutif a été M. Gaston Arcand, maire de Deschambault-Grondines et grand défenseur des petits (et beaux!) villages du Québec.

Ensuite se trouve M. Larry Bernier, maire de Lac-Édouard, une des plus petites municipalités représentées par la FQM. « M. Bernier incarne la réalité des plus petites municipalités et personifie l'implication locale avec un grand I », expose M. Demers.

M. Guy St-Pierre, maire de Manseau, producteur laitier et producteur de canneberges, reflète pour sa part l'importance de l'agriculture au sein de la Fédération. « Au-delà de l'économie, l'agriculture façonne nos paysages et l'aménagement de nos territoires », exprime Jacques Demers.

Et sans oublier M^{me} Chantale Lamarche, première préfète de la Vallée-de-la-Gatineau. M^{me} Lamarche a occupé diverses fonctions dans le monde communautaire, scolaire et municipal avant de relever ce nouveau défi. ■

UNE NOUVELLE ÉNERGIE À LA FQM

Fort d'une solide expérience comme élu, comme vice-président de la FQM et comme entrepreneur, Jacques Demers, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog, arrive à la présidence de la Fédération québécoise des municipalités poussé par l'énergie « d'un gang de nouveaux », par l'expérience de collègues bien ancrés dans la réalité des municipalités du Québec et par une organisation qui a le vent dans les voiles. QUORUM a recueilli ses propos à la suite de son élection, en février.

« Je me sens prêt. Je suis rendu là, l'équipe est bien formée; j'ai maintenant l'aisance pour relever le défi, lance d'entrée de jeu Jacques Demers. J'ai un gang de nouveaux qui arrivent avec toute leur énergie! Je suis toujours impressionné de voir tous ces gens, provenant de différentes régions, se réunir autour d'une table afin d'unir leur force pour défendre les intérêts des municipalités du Québec. »

COMPRENDRE L'AUTRE

Pour ceux qui connaissent moins le nouveau président de la FQM, Jacques Demers était destiné à être agriculteur. « Tout le monde est agriculteur chez nous. Mon père répète qu'il y a trois agriculteurs dans la famille et un autre qui en parle! »

Entrepreneur né, Jacques Demers a vendu en décembre dernier l'entreprise d'insémination qu'il opérait depuis 1989. Il demeure associé dans un complexe funéraire situé à Magog, sans oublier son implication marquée comme président de la Corporation Ski & Golf Mont-Orford. Ce dossier demeure pour lui un succès retentissant. Le travail d'équipe, les efforts mis en commun

et la mobilisation d'une région génèrent des retombées qui profitent à toute la communauté.

Pour lui, l'approche de la réussite se résume ainsi : « il faut comprendre l'autre, ce dont il a besoin, lui démontrer que dans la démarche, il y aura un plus pour lui. Si ce n'est pas cette fois qu'il ramasse la plus grande part du gâteau, ce sera peut-être la prochaine », exprime-t-il.

DES SERVICES DE POINTE

Jacques Demers se dit très fier de la FQM qu'il représente. « Ce qu'on a mis en place correspond aux besoins de nos membres », dit-il. La Coopérative d'informatique municipale, le secteur juridique, les ressources humaines, les assurances et la formation sont autant de services qui étaient demandés. « Depuis que nous avons regroupé certaines directions avec La Mutuelle des municipalités du Québec, nos coûts ont aussi diminué », plaide-t-il.

Dès le mois de mars, le nouveau président fera une tournée de toutes les régions du Québec afin de consulter les municipalités et les MRC sur les enjeux qu'elles voudraient que la FQM aborde



M. Jacques Demers, à son élection comme président de la FQM
Photographe : Samuel Tessier

au cours de la campagne électorale. « Il nous reste seulement quelques mois avant l'échéance électorale. Il faut attacher le plus de choses possible durant cette période, travailler avec tous les partis », exprime le président.

Un dossier majeur pour M. Demers est sans contredit les sommes payables à la Sûreté du Québec. « Les factures ont été envoyées à tout le monde avec une réduction, mais ils n'ont pas changé les pourcentages. Ce sera quoi l'an prochain? Il faut régler le dossier avec ceux qui l'ont mis en place dans les meilleurs délais », insiste-t-il. La voirie locale commande aussi un règlement avant l'été selon le président, rappelant les 25 années de stagnation.

Dans le dossier de la gouvernance de proximité, il reste aussi du travail à faire. « Je suis l'un des quatre signataires du rapport Perreault. Le premier ministre s'était engagé à chiffrer chaque nouvelle responsabilité et à la compenser. Rien n'a été chiffré jusqu'à maintenant », déplore-t-il. ■

RESSOURCES HUMAINES
Rôle d'évaluation
Revitalisation

CONSEIL MUNICIPAL
Collectivités
Maire
Mairesse
EMPLOYÉS MUNICIPAUX
Secrétaire-trésorière
TAXES
Finances
CULTURE
APPELS D'OFFRES
ADMQ
Famille
Voiure
Loi 122
Intégrité
Transport
Financement
Appartenances
ELECTIONS
GESTION
Loisirs
DG
Sports
ENGAGEMENT
POLITIQUE

ORIENTATIONS ENVIRONNEMENT
UNE ADMINISTRATION
MUNICIPALE PERFORMANTE
UN VRAI TRAVAIL
D'ÉQUIPE

MRC
GOUVERNANCE
COMPTABILITÉ
Eau potable
CITOYENS
TRAVAUX PUBLICS
DMA SERVICES
MUNICIPAUX
Dénéigement
ÉLUS
Hôtel de ville
FORMATION

Transparence
PARCS
COMMUNICATION
Efficacité
Développement
Sécurité
Matières résiduelles
DIRECTEUR GÉNÉRAL
RELATIONS AVEC
LES CITOYENS
DIRECTRICE GÉNÉRALE
Secrétaire-trésorier
RÔLES ET RESPONSABILITÉS
Fiscalité
RESPECT
PERFECTIONNEMENT
AFFAIRES
MUNICIPALES
ADMINISTRATIVES
ADMINISTRATIVES



Le Congrès ADMQ 2018, c'est...

- Une programmation diversifiée répartie sur 3 journées stimulantes
- 29 ateliers d'information des plus pertinents
- De la formation, du réseautage et des rencontres professionnelles inspirantes
- Deux déjeuners-conférences captivants, une soirée banquet enlevante et un dîner des membres surprenant
- Des remises de prix aux membres méritants
- Un Salon des partenaires accueillant plus de 90 exposants
- Une assemblée générale annuelle (AGA) intéressante
- Un dîner-conférence motivant [facultatif]

CONGRÈS 2018 13, 14 ET 15 JUIN

Centre des congrès de Québec

Rabais sur frais d'inscription

Inscrivez-vous **d'ici le 15 mai**
et économisez 51 \$.

Information et inscription

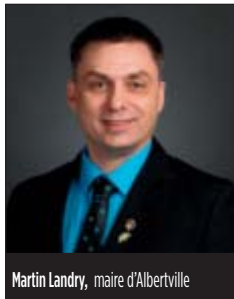
adm.qc.ca/Congrès et colloques
admq@adm.qc.ca 418 647-4518



ADMQ
STIMULER L'EXCELLENCE

Association des
directeurs municipaux
du Québec

BAS-SAINT-LAURENT



Martin Landry, maire d'Albertville



Gilbert Pigeon, maire de Saint-Eugène-de-Ladrière



Yvon Soucy, préfet de la MRC de Kamouraska

SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN



Gérald Savard, maire de Bégin et préfet de la MRC Le Fjord-du-Saguenay



Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine

ESTRIE



Jacques Demers, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC Memphrémagog



Patrice Desmarais, maire du Canton de Valcourt



Robert G. Roy, préfet de la MRC du Haut-Saint-François

MAURICIE



Larry Bernier, maire de Lac-Édouard



Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE



Nadia Minassian, préfète de la MRC du Rocher-Percé



Délisca Ritchie-Roussy, mairesse de Murdochville



Jonathan Lapierre, président et maire de la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

OUTAOUAIS



Luc Desjardins, maire de Ripon



Chantal Lamarche, préfète de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

CENTRE-DU-QUÉBEC



Lionel Fréchette, maire de Sainte-Hélène-de-Chester

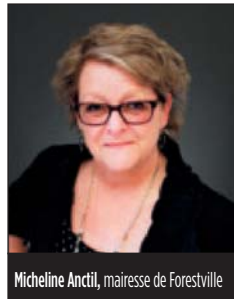


Raymond Noël, maire de Saint-Célestin



Guy St-Pierre, maire de Manseau

CÔTE-NORD

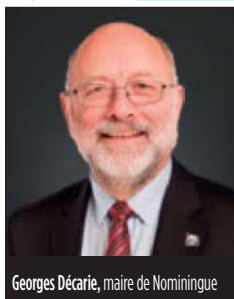


Micheline Anctil, mairesse de Forestville



Luc Noël, préfet de la MRC de Minganie

LAURENTIDES



Georges Décarie, maire de Nominougue



André Genest, préfet de la MRC Des Pays-D'en-Haut



Steven Larose, maire de Montcalm

CAPITALE-NATIONALE



Gaston Arcand, maire de Deschambault-Grondines



Pierre Tremblay, maire de Les Éboulements

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



Jaclyn Bégin, maire de Sainte-Germaine-Boulé et préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest



Claire Bolduc, préfète de la MRC du Témiscamingue

LANAUDIÈRE



Audrey Boisjoly, mairesse de Saint-Félix-de-Valois



Louis-Charles Thouin, préfet de la MRC de Montcalm

CHAUDIÈRE-APPALACHES



Normand Côté, maire de Saint-Flavien et préfet de la MRC de Lotbinière



Jean-François Pelletier, maire de L'Islet



Normand Roy, maire de Saint-Éphrem-de-Beauce et préfet de la MRC de Beauce-Sartigan

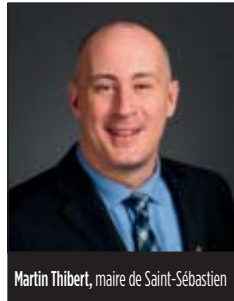


Réal Turgeon, maire de Saint-Isidore

MONTÉRÉGIE



Albert Santerre, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge



Martin Thibert, maire de Saint-Sébastien



Patrick Bousez, maire de Rivière-Beaudette et préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges



Francine Morin, mairesse de Saint-Bernard-de-Michaudville et préfète de la MRC Les Maskoutains

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FQM

2018 - 2022

Photographe : Samuel Tessier



Pierre Renaud, maire de Beaupré

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC



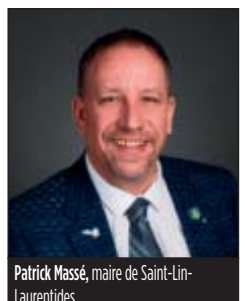
Martin Dulac, maire de McMasterville

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL



Scott Pearce, maire du Canton de Gore, préfet de la MRC d'Argenteuil

MUNICIPALITÉS BILINGUES



Patrick Massé, maire de Saint-Lin-Laurentides

MUNICIPALITÉS DE PLUS DE 10 000 HABITANTS



Martin J. Côté, maire de Saint-Lazare-de-Bellechasse

C.A. DE LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE



Jacques Riopel, vice-président de La Mutuelle des municipalités du Québec

C.A. DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

PROFESSION : DG DE LA FQM

Pour Sylvain Lepage, qui assure la direction générale de la FQM depuis juin 2015, la bonne compréhension des enjeux est une condition essentielle à une prise de décision efficace et à l'avantage des membres.

Outre l'aspect politique et la représentation des municipalités auprès des autres paliers de gouvernement, la Fédération se veut également un lieu où l'on offre des services pour les appuyer dans l'accomplissement de tâches aussi diversifiées qu'importantes pour le bien-être des citoyens.

En ce sens, les dirigeants de la FQM réfléchissent constamment à ce qui peut être fait, afin de bien répondre aux besoins des municipalités. « Dès mon entrée en poste, j'ai été appelé à aider une municipalité à trouver rapidement un directeur général remplaçant. C'est ainsi que la FQM a mis en place, en collaboration avec l'ADMQ, un service de remplacement pour les directeurs généraux des municipalités », relate Sylvain Lepage, directeur de la FQM.

Le travail effectué par la direction générale s'organise selon trois champs d'action. Tout d'abord, il y a la direction de l'équipe du siège social qui englobe tout ce qui concerne les ressources humaines et l'accompagnement des employés. Sur le plan politique, il y a le soutien des élu(e)s dans leurs revendications. Par analogie avec le monde politique, le directeur général de la FQM agit également un peu comme un chef de cabinet où il assure les communications avec l'administration et agit à titre de conseiller. Le dernier volet consiste à la mise en place et à la supervision des différents services de la Fédération.

UNE OFFRE DE SERVICE EN EXPANSION

Tous les développements récents réalisés par la FQM visent à s'assurer que les membres ont accès à des services professionnels de qualité et adaptés à leurs besoins. Depuis l'arrivée de Sylvain Lepage, le Service en ressources humaines et relations du travail a pris une expansion considérable. Au moment d'écrire ces lignes, sept employés étaient à l'emploi de ce secteur. Le service se divise en deux volets, soit juridique et en ressources humaines. « La FQM offre tous les services de ressources humaines dont les municipalités ont besoin. Cela répond à une demande importante », précise le directeur général.

Le service en assurance collective va au-delà d'assurer les membres. La FQM offre un service complet d'accompagnement des municipalités en termes de gestion de leur assurance collective. « Lorsqu'il y a un problème, c'est directement l'équipe de la FQM qui s'en occupe. Les membres ne sont pas référés aux assureurs et peuvent compter sur des personnes-clés qui comprennent leur réalité », explique M. Lepage.

La mise en place de formation à distance est un atout considérable pour les membres. « Le plan de match est de développer une série de cours en ligne afin de faciliter l'accès de toutes les régions et de tous les élu(e)s à de la formation. Cela a commencé cette année avec l'arrivée du cours en éthique », soutient-il. ■



Direction générale

De gauche à droite : Suzanne Proulx, adjointe exécutive et coordonnatrice de l'administration, Claudia Trudel, adjointe au soutien administratif, Marlène Rousseau, secrétaire de direction, Danielle Joyal, réceptionniste, Sylvain Lepage, directeur général

Photographe : Samuel Tessier

POUR QUE TOUT ROULE COMME SUR DES ROULETTES!

À la tête du secteur Affaires corporatives et logistique depuis plusieurs années, Jacques Dupuis est une référence auprès de ses collègues et des membres de la FQM. Il a plus d'un tour dans son sac lorsqu'il vient le temps d'organiser un événement réussi.

L'organisation d'événements est au cœur des activités du secteur Affaires corporatives et logistique. La planification d'événements d'envergure comme le Congrès annuel de la FQM, les assemblées des MRC et les autres événements doit être entamée plusieurs mois avant la date prévue. À titre d'exemple, au moment d'écrire ces lignes, M. Dupuis et son équipe travaillaient déjà, depuis plus d'une année, sur le Congrès 2018, qui se tiendra en septembre prochain à Montréal, tout en pensant à ceux prévus pour les trois prochaines années.

Bien organisé et prévoyant, Jacques Dupuis veille au bon déroulement des divers événements

et s'assure que tout est en place pour offrir un service de qualité aux membres et aux invités. Il y a une foule de petits détails à prévoir tels que les enchaînements dans l'horaire des activités, le matériel informatique nécessaire pour les présentations, un son de qualité, le nombre suffisant de sièges, les réservations de chambres d'hôtel pour les élu(e)s qui proviennent des quatre coins du Québec et plus encore. Sans oublier les locations de salles, le choix du menu... Tout est passé au peigne fin!

NOUVELLE ARCHITECTURE NUMÉRIQUE

Depuis l'an dernier, Jacques Dupuis collabore à la refonte de l'ensemble des infrastructures

numériques de la FQM. Toute l'architecture a été repensée et améliorée : les sites Web corporatifs, le catalogue de formations en salle et en ligne, le système de gestion financière et celui des relations avec la clientèle ainsi que l'Extranet pour les services personnalisés destinés aux membres de la FQM. « Cette nouvelle architecture est à la fine pointe de la technologie, et permettra une meilleure communication avec nos membres, se réjouit Jacques Dupuis. C'est un énorme chantier! » Le projet d'implantation devrait se terminer d'ici la fin de l'année 2018.

LE SECTEUR ADMINISTRATION ET FINANCES

Toute cette organisation événementielle serait impossible sans un secteur des finances et de l'administration solide qui forme la base de contrôle interne de la Fédération. La directrice du département, M^{me} Sylvie Jacques, et ses deux techniciens comptables veillent à la rigueur administrative. L'équipe a donc la responsabilité de mettre en place les moyens nécessaires afin de permettre à l'organisation de se développer. Le trio administratif s'emploie également à gérer les payes de tous les employés de la FQM et à faire le lien avec les fournisseurs municipaux. ■



Affaires corporatives et logistique

De gauche à droite : Carl Legendre, coordonnateur logistique, Simon Beaudoin, programmeur-analyste, Nadine Verret, adjointe, Jacques Dupuis, directeur

Photographe : Samuel Tessier



Administration et finances

De gauche à droite : Fabian Florez, technicien comptable, Gylène Simard, technicienne comptable, Sylvie Jacques, directrice, Nadia Gagné, adjointe

Photographe : Samuel Tessier

SECTEUR RECHERCHE ET POLITIQUES AU CŒUR DE LA MISSION DE LA FQM

L'équipe du secteur Recherche et des politiques s'investit chaque jour afin de répondre aux besoins des membres et de porter les préoccupations des municipalités auprès des gouvernements.

Ce travail de coulisse, ce sont les conseillers politiques de la FQM qui l'exécutent auprès des élu(e)s du conseil d'administration et des commissions permanentes. Afin d'assurer le bon fonctionnement de ces instances, ils rassemblent l'information et préparent les documents qui servent à la prise de décision. Ils sont également responsables de la préparation des mémoires et accompagnent les élu(e)s lors des passages de la FQM en commission parlementaire.

Ce sont également eux qui reçoivent et traitent les centaines de résolutions transmises par les municipalités à la FQM. Les enjeux soulevés font l'objet d'un suivi par les conseillers politiques, qui s'assurent de les faire cheminer auprès des instances de la FQM ainsi qu'auprès des ministères et des gouvernements.

D'ailleurs, bien que les conseillers politiques se voient attitrer des dossiers spécifiques (économie,

environnement, sécurité, transports, etc.), tous effectuent un travail de représentation au sein de comités, de groupes de travail impliquant des organismes et représentants gouvernementaux afin de défendre les intérêts des municipalités.

DES CONSEILLERS AUX MULTIPLES COMPÉTENCES

En plus de leurs tâches quotidiennes, chaque conseiller politique coordonne l'un des six comités internes de la FQM (Fonds de défense des intérêts des municipalités, transport interrégional, technologies de l'information, femmes et politique municipale, communautés forestières, gouvernance et nombre d'élu(e)s au conseil municipal). Ils sont en charge de planifier les activités de ces comités et de veiller à l'organisation d'événements (ateliers, forums et consultations).

« Le travail de conseiller politique est très diversifié et demande de multiples compétences. Par ses connaissances, il joue un rôle de personne-ressource auprès des élu(e)s », souligne M. Patrick Émond, directeur Recherche et politiques.

D'ailleurs, lors du Congrès annuel de la FQM, ce sont les conseillers politiques qui coordonnent la douzaine d'ateliers politiques qui sont présentés chaque année. C'est un travail de longue haleine qui s'échelonne sur plusieurs semaines et qui demande beaucoup de préparation.

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

En novembre dernier, la FQM a procédé à l'embauche de M. Jocelyn St-Jean à titre de coordonnateur au développement local et régional. Il s'agit d'un ajout important au sein de l'équipe Recherche et politiques.

Engagez vos citoyens dans une démarche de consommation responsable!

Rejoignez les campagnes clé en main de sensibilisation.

 Réseau Environnement

www.reseau-environnement.com



Tri-Logique



PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE



CONSCIENTISEZ



OUILLEZ



MOBILISEZ



ENCOURAGEZ







Recherche et politiques

De gauche à droite : Patrick Émond, directeur, Johanne Ferret Méhay, adjointe, Jocelyn St-Jean, coordonnateur en développement local et régional, Maryse Drolet, conseillère politique, Étienne Grand-Maison, conseiller politique, Mélanie Harvey, conseillère politique, Jean-Louis Tedone, conseiller politique

Photographe : Samuel Tessier

Fort d'une expertise de plusieurs années dans le domaine, il s'occupe spécifiquement des dossiers de développement régional et de développement économique et travaille étroitement avec les professionnels œuvrant dans les MRC et les anciens CLD. De plus, il coordonne les activités de la *Table de concertation sur le développement local et régional* et travaille à l'organisation du 3^e Rendez-vous du développement local et régional.

Au cours des prochaines semaines, il travaillera à l'élaboration d'un bulletin électronique d'information à l'intention des acteurs du développement des MRC qui sera complémentaire aux cafés Web déjà existants.

Enfin, il supervisera des comités de travail afin de bonifier les outils à la disposition des municipalités pour assurer le développement de leur collectivité. ■

« Le travail de conseiller politique est très diversifié et demande de multiples compétences. Par ses connaissances, il joue un rôle de personne-ressource auprès des élu(e)s » — M. Patrick Émond, directeur Recherche et politiques.

NOTRE CABINET
UNE FORCE COLLECTIVE
MUNICIPAL TRAVAIL
ENVIRONNEMENT
LITIGE

POUR TOUS VOS BESOINS EN
**ASSURANCE
COLLECTIVE**

L'ÉQUIPE DE LA FQM EST LÀ

NOUVEAU RÉGIME

Découvrez notre nouveau régime aux avantages incomparables pensés pour les municipalités.

Contactez-nous au
1 866 951-3343 ou par courriel au
fqmassurancecollective@fqm.ca



ASSURANCE COLLECTIVE VRAIMENT ADAPTÉE AUX MUNICIPALITÉS

Seul véritable regroupement en assurance collective qui permet d'assurer les élu(e)s et employés municipaux, le régime de la FQM Assurances est tenu de mains de maître par les spécialistes de l'équipe, qui ont toutes les qualifications nécessaires pour assurer aux adhérents les meilleures couvertures au coût le plus avantageux possible.



FQM Assurances

De gauche à droite: Véronique Fortin, agente de promotion et Marie-Christine Goyette, conseillère en régimes d'assurance collective.

Photographe : Samuel Tessier

Créé en 1990 par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), le Régime d'assurance collective ADMQ/FQM a pour mandat d'offrir aux moyennes et aux petites municipalités une assurance collective de qualité. Alors que le régime avait toujours été géré par un courtier externe, la FQM a pris la décision de rapatrier le régime à l'interne. Le transfert, qui s'est effectué le 1^{er} janvier 2017, a été payant pour les municipalités!

En plus d'offrir à chaque municipalité le régime qu'elle souhaite à des prix compétitifs, le service comporte un volet de gestion commune. Un comité aviseur composé d'élu(e)s et de directeurs généraux a été créé afin de garder un œil attentif sur l'évolution du régime, s'assurant ainsi qu'il corresponde réellement aux besoins des municipalités.

Dans cette optique, un fonds de stabilisation a été mis en place pour prévenir et limiter les augmentations de coûts reliés à la prime d'assurance. Ce mécanisme permet donc aux municipalités d'avoir une meilleure stabilité et d'être mieux outillées pour établir un budget. Sans

oublier les frais d'administration à moindre coût et gelés pour une période de dix ans.

RÉGIME EN PLEINE CROISSANCE

En janvier, le régime comptait quelque 200 municipalités, MRC et organismes membres. Le secteur en assurance collective compte développer, à court terme, son service de retraite afin de le rendre encore plus attrayant et flexible. Plus de détails à ce sujet sont à venir.

Attirée aux commandes de ce département pour ses qualités reconnues de gestionnaire, Marie-Christine Goyette a élargi son champ de compétences. Pour ce faire, elle a suivi une formation en assurance collective et a réussi haut la main les examens exigés par l'Autorité des marchés financiers. Détentrice d'un permis de courtier, la conseillère en régimes d'assurance collective a pour ambition de développer et de faire rayonner ce volet qu'offre la FQM.

UNE PETITE ÉQUIPE, DE GRANDES PERFORMANCES

Le secteur des assurances offre un service de première ligne. « Le contact privilégié dont je bénéficie avec les municipalités et l'aide que je

leur apporte quotidiennement sont pour moi des sources de motivation », souligne Marie-Christine Goyette.

L'équipe de la FMQ assurances est composée de deux employées dévouées qui offrent un service personnalisé à ses membres. Le duo partage le même espace de travail, ce qui facilite l'entraide et la diffusion rapide de l'information. Une équipe unie quoi! ■

AVANTAGES EXCLUSIFS

- Une tarification compétitive
- Une meilleure stabilité de la tarification
- Un régime flexible
- Des protections généreuses
- Les conseils personnalisés de l'équipe FQM
- Un fonds de stabilisation
- Des frais d'administration bas

UNE EXPERTISE QUI ATTIRE DES PARTENAIRES

La Fédération québécoise des municipalités mise sur la qualité de ses initiatives commerciales et des services aux membres. Les formations, les partenariats, la proposition d'offres regroupées, voilà des alternatives qui combinent une offre de services diversifiée qui a fait ses preuves.

FORMATIONS POUR LES ÉLU(E)S

La FQM propose une vaste gamme de formations, qu'elles soient obligatoires ou non, pouvant mener au certificat en compétences municipales, au diplôme d'administrateur municipal, au diplôme d'administrateur en leadership municipal ou encore au diplôme OMBE. De plus, les apprenants qui utilisent les services de la FQM ont désormais accès à un tout nouveau catalogue qui reflète les besoins concrets des municipalités et des MRC. Ces dernières profitent aussi d'un processus d'inscription personnalisé et d'une équipe responsable, toujours disponible pour accompagner et répondre aux questions.

Récemment, le site Internet consacré aux formations s'est refait une beauté pour accueillir la nouvelle cohorte d'élu(e)s municipaux. L'expérience est donc plus accessible, plus sécuritaire et plus conviviale! Elle offre aussi la publication d'un blogue à propos des différents thèmes abordés par les formations.

Au sommaire des formations, s'ajoute aussi la programmation des cafés Web grâce à laquelle on peut assister en direct à de courtes conférences en ligne matinale. Gratuit, ce concept original est animé par des conférenciers émérites et produit en collaboration avec les partenaires de la *Table de concertation sur le développement local et régional* de la FQM.

PARTENARIATS AU PROFIT DES MEMBRES

Le secteur Partenariats de la FQM a pour objectif de mettre en valeur les entreprises privées qui transigent par la Fédération. Grâce aux

commandites, l'achat de publicités dans les magazines et publications électroniques, le Salon affaires municipales, le Congrès annuel et plus encore, ces entreprises affichent une offre de services compétitive.

Les partenaires de la FQM ont ainsi une occasion unique de faire connaître leurs produits et leurs services à l'ensemble des élu(e)s et des employés municipaux, en toute transparence. La Fédération offre d'ailleurs plusieurs formules d'alliance de marques afin de répondre à différents besoins.

« Il est difficile de décrire à quoi ressemblent nos journées puisqu'elles sont toutes différentes, indique Sonia Maltais, directrice du Service aux membres et partenariats. Une chose est certaine,

je suis toujours aussi passionnée par le monde municipal. C'est un bel univers! »

LA FORCE D'UN RÉSEAU

C'est grâce au Service d'achat municipal (SAM) que les acheteurs et les responsables des approvisionnements de toutes les municipalités et MRC du Québec peuvent se procurer une multitude de produits et services de qualité à un prix avantageux. La force du nombre fait ainsi sa marque au profit des municipalités et des MRC.

À cette offre de service audacieuse s'ajoute l'initiative de la Coopérative d'informatique municipale (CIM) qui offre aux municipalités une gamme de solutions, de produits et de services informatiques de haut niveau et à prix très avantageux. ■



Service aux membres et partenariats

Charles Normand, conseiller en compétences municipales, Véronique Fortin, agente de promotion SAM, Sonia Maltais, directrice, Nadine Verret, adjointe, Marc Sparano, agent de bureau, Isabelle Émond-Alarie, technicienne

Photographe : Samuel Tessier

LE GRAND CHAPEAU DES COMMUNICATIONS

Point de convergence de l'ensemble des services de la Fédération québécoise des municipalités, le secteur des Communications est non seulement la courroie de transmission permanente entre les membres et leur Fédération, mais il est aussi la voix qui porte les grands dossiers qui animent la FQM sur la place publique.

La Fédération offre à ses membres plusieurs outils efficaces pour se maintenir à l'affût des dossiers qui concernent le milieu municipal. Ils lui permettent d'afficher son leadership politique et stratégique. C'est pourquoi le secteur des Communications épaulé les décisions prises par le comité exécutif et la direction générale, afin d'assurer une présence efficiente sur les différentes tribunes, mais aussi la promotion des différents services offerts par la FQM.

LA FQM SE FAIT ENTENDRE

Les nombreux communiqués de presse émis par la FQM lui assurent une présence continue dans les médias, mais aussi une oreille attentive des gouvernements provincial et fédéral. Pour transmettre une nouvelle ou pour réagir à

l'actualité, les communiqués et les relations de presse font partie des moyens qu'utilise la Fédération pour bien faire valoir les intérêts de ses membres.

L'ensemble des prises de position de la FQM s'illustre aussi par l'interaction avec ses membres et les citoyens afin de les sensibiliser aux différents dossiers qui concernent la vie politique municipale.

EN CONTACT PERMANENT

Le Bulletin Contact, l'infolettre électronique de la FQM, permet aux membres de rester à l'affût de l'évolution du milieu municipal. Il comprend, entre autres, des mises à jour concises des grands dossiers qui animent les membres de la FQM, que ce soit sur la gestion municipale, la réglementation

gouvernementale ou les positions politiques défendues par la Fédération. Les professionnels de la FQM communiquent ainsi leurs expertises sur une base régulière.

LE CARREFOUR DE L'INFORMATION

Pour un regard plus en profondeur sur les grands enjeux municipaux et en matière d'approvisionnement, les magazines spécialisés QUORUM et Marché MUNICIPAL sont les porte-étendards de l'information municipale au Québec.

Entrevues ministérielles, dossiers complets sur les sujets d'actualité, bons coups des membres, voilà ce qui constitue le cœur de la publication QUORUM, une référence en matière de politique municipale qui est publiée quatre fois annuellement.

Marché MUNICIPAL est une publication de référence qui se concentre sur la présentation des différents services existants pour les municipalités et MRC. Toujours prompt à communiquer les nouvelles tendances technologiques et autres innovations incontournables, elle expose l'expertise des partenaires de la FQM.

Toujours en mouvement grâce à une équipe dynamique, le secteur des Communications de la FQM travaille aussi sur la refonte de sa plateforme Internet, qui sera dévoilée au cours de l'année 2018. ■



Communications

De gauche à droite : Audrey Grimard, agente de liaison médias et productions graphiques, Stéphanie Roy, responsable de la production, Antoine Léveillé, conseiller en communication, Line-Sylvie Perron, directrice, Mathieu Leblanc, conseiller en relations avec les médias, Aude Brassard-Hallé, coordonnatrice.

Photographe : Samuel Tessier

LA FQM ET LA MMQ, DES ORGANISATIONS À VOTRE ÉCOUTE

NOS SERVICES D'ASSISTANCE À LA GESTION MUNICIPALE ÉVOLUENT

Comptez dès maintenant sur les conseils des avocats de notre Service d'assistance juridique bonifié, à **tarifs toujours compétitifs**.



Antoine Bouffard
Avocat en droit municipal

Anne-Marie Béchar
Directrice

Julien Rochefort-Girard
Avocat en droit municipal

saj@mutuellemmq.com
1 866 662-0661

MMQ
La Mutuelle des municipalités du Québec

 **FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**

UNE ASSISTANCE MUNICIPALE POPULAIRE!

Département en pleine expansion, le Service d'assistance à la gestion municipale comprend maintenant deux sous-secteurs, soit le Service en ressources humaines et relations du travail, et le Service d'assistance juridique FQM/MMQ. Une offre de service bonifiée, au grand bonheur des membres de la FQM!

Les municipalités membres de la Fédération ont accès à des avocats en droit du travail afin de les soutenir dans l'ensemble des problématiques qu'elles peuvent rencontrer, telles que la négociation de conventions collectives, la rédaction et l'interprétation de contrats et la résolution de problèmes en santé et sécurité du travail.

Afin d'offrir un service de qualité supérieure, deux conseillères agréées en ressources humaines sont également sur place pour accompagner les membres. L'une d'entre elles se spécialise en rémunération; elle fait des études comparatives

de salaires, met sur pied des échelles salariales, pose des diagnostics organisationnels et plus encore.

Quant à la seconde conseillère, elle se consacre spécialement à la dotation. La spécialiste joue un rôle de soutien auprès des municipalités dans le recrutement de personnel et l'intégration de nouveaux employés. Un service plutôt nouveau qui mérite d'être connu!

ASSISTANCE JURIDIQUE

Mis en place par La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) le Service d'assistance juridique FQM/MMQ a migré vers la FQM au début du mois de janvier. Il a pour objectif de répondre aux besoins des membres en ce qui concerne le droit municipal.

Le nouveau service, qui conjugue des ressources provenant

de la MMQ et de la FQM, propose une gamme d'outils bonifiée et complète afin d'être toujours plus efficace pour les membres.

Gestion contractuelle, problème d'appel d'offres, analyse de soumission, application des règlements municipaux, les champs de droits couverts sont nombreux.

Il est à noter que la MMQ offre gracieusement les quatre premières heures de consultation à ses membres sociétaires. « Déjà, nous avons noté une très forte demande de ce service de la part de nos membres, précise M^e Anne-Marie Béchar, directrice, Service d'assistance à la gestion municipale de la FQM. Et ça ne fait que commencer! »

UNE ÉQUIPE PASSIONNÉE

En poste depuis maintenant un an et demi, M^e Anne-Marie Béchar est heureuse de l'année qui vient tout juste de s'écouler. « On est très heureux de notre année 2017. Je suis choyée de faire partie d'une belle équipe professionnelle, performante et énergique, souligne la directrice. Une chance, puisqu'on a du pain sur la planche! »

Une équipe dévouée et à l'écoute de ses membres, en plus d'être bien outillée afin de fournir des pistes de solutions appropriées et les démarches à suivre pour régler les problèmes de toutes sortes en gestion municipale. ■



Service d'assistance à la gestion municipale

De gauche à droite : Myriam Trudel, avocate, Héroïse Desgagnés, avocate, Sandie Pecqueur, conseillère en ressources humaines, Antoine Bouffard, avocat, Catherine Paré, technicienne, Germaine Martel, technicienne, Alexandra Bonilla, conseillère en ressources humaines, Julien Rocheford-Girard, avocat, Anne-Marie Béchar, directrice

Photographe : Samuel Tessier

CIM



COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE
MUNICIPALE

UNE EXPERTISE INFORMATIQUE NATIONALE AUX RETOMBÉES LOCALES!

Une suite de logiciels performants à prix compétitifs

ÉVALUATION
FONCIÈRE



SUITE
FINANCIÈRE



ÉLECTIONS &
RÉFÉRENDUMS



GESTION DU
TERRITOIRE



INSTALLATION
ET SERVICES-
CONSEILS



CIMFQM.CA

LA CIM A LE VENT DANS LES VOILES

Depuis le 22 décembre dernier, la Coopérative d'informatique municipale (CIM) occupe de nouveaux locaux. Alliant modernité et convivialité, l'espace de travail reflète désormais le caractère unique de la CIM, de quoi assurer dans le futur la place qu'elle occupe dans le monde de l'informatique et la croissance de son équipe de professionnels au service des municipalités.

Organisation en pleine expansion, la CIM avait besoin d'un plus grand espace afin d'agrandir son équipe, qui compte actuellement 17 personnes. Avec ses 5000 pieds carrés, les nouveaux locaux peuvent accueillir un plus grand nombre d'employés, jusqu'à 30 personnes au total. Parfait pour la campagne de recrutement en cours!

UN SERVICE ADAPTÉ AUX MUNICIPALITÉS

Rappelons que l'organisation vise à fournir aux municipalités et aux MRC du Québec des logiciels et des services informatiques qui répondent à leurs besoins. Sa mission est d'offrir des systèmes et logiciels diversifiés et faciles à utiliser, et ce, à prix compétitifs. L'offre de service de la CIM comprend un large éventail de logiciels

« Le mot d'ordre était modernité! Il était important pour nous d'offrir un espace adapté et à l'image de l'univers technologique » — M. Stéphane Turgeon, directeur de la CIM.

Situés à deux pas de Québec et de Lévis, dans un secteur en pleine croissance et facile d'accès, les nouveaux bureaux aérés de la CIM offrent un environnement de travail inspirant. « Le mot d'ordre était modernité! Il était important pour nous d'offrir un espace adapté et à l'image de l'univers technologique », explique M. Stéphane Turgeon, directeur de la CIM. Une astuce pour y attirer la relève en informatique et en technologie de l'information!

performants, tels qu'un système d'évaluation foncière, un module de gestion des demandes de permis, des certificats d'autorisations, une suite financière et bien plus. Sans oublier l'expertise de l'équipe de la CIM dans l'installation et l'entretien de matériel informatique. Un service efficace et adapté aux municipalités. ■

SERVICES DE LA CIM

- Plus de 230 municipalités utilisent le service
- Suite financière
- Évaluation foncière
- Gestion du territoire
- Élections et référendums
- Cour municipale
- Installation et services-conseils



UNE MRC QUI VA DE L'AVANT!

Les projets innovants ne manquent pas à la MRC de Coaticook, en Estrie. Qu'il s'agisse de développement agricole, forestier ou touristique, le conseil et l'équipe travaillent de concert pour faire avancer les choses et accentuer le sentiment d'appartenance de tous les acteurs du milieu. QUORUM s'est penché sur ses façons de faire.

« La MRC fait preuve d'un leadership remarquable, puisqu'elle fait progresser la région dans plusieurs secteurs d'activités, indique d'entrée de jeu M. Jacques Madore, préfet de la MRC de Coaticook et maire de Saint-Malo. L'expertise de l'équipe fait qu'il y a une grande ouverture, une place à l'innovation ainsi qu'aux projets proactifs. »

Ce dynamisme permet d'encourager le sentiment d'appartenance dans la MRC, un élément essentiel pour la vitalité du milieu.

« Les grands succès des entreprises importantes dans la région de Coaticook y sont certainement pour quelque chose, précise M. Madore. Un résident sera fier de dire que dans sa région, on trouve des entreprises telles que La Laiterie de Coaticook, la Fromagerie de la Station et JM Champeau. Il sera

aussi heureux de dire que c'est à cet endroit que l'on compte plusieurs attraits touristiques, dont Foresta Lumina (voir encadré). »

FACILITER LA CONCERTATION

L'approche de la MRC en ce qui concerne le développement agricole et forestier est très consultative. La concertation est mise de l'avant, notamment avec les acteurs qui sont touchés par les différents projets.

« Une des grandes forces de la MRC de Coaticook, c'est d'être capable de travailler ensemble, poursuit M. Madore. Selon lui, peu importe le projet de développement, pour assurer sa réussite et sa longévité, il doit émaner de la base, être authentique, original et approuvé par la communauté. Il faut travailler en équipe, c'est certain, mais il faut aussi avoir une pensée régionale et se réjouir des réussites des autres, car ça permet à toute la région de mieux rayonner. »



M. Jacques Madore, préfet de la MRC de Coaticook et maire de Saint-Malo.

« La MRC fait preuve d'un leadership remarquable, puisqu'elle fait progresser la région dans plusieurs secteurs d'activités. »
— M. Jacques Madore, préfet de la MRC de Coaticook.



Le bureau d'accueil touristique a été réaménagé pour convenir à l'augmentation du nombre de visiteurs dans la MRC.

Ces dernières années, la MRC a revu ces dispositions normatives sur l'abattage d'arbres et sur les normes agricoles, ce qui lui a valu plusieurs remerciements et des félicitations des intervenants du milieu comme les syndicats de producteurs de bois. « Toute la frontière avec les États-Unis est forestière, explique le préfet. C'est un secteur très important de la MRC. On a donc mis en place la même réglementation pour tout le monde, ce qui facilite grandement le travail des ingénieurs forestiers qui travaillent d'une municipalité à l'autre. »

Cette ouverture a également permis à la MRC de bien faire comprendre ses objectifs de conservation du couvert forestier et de protection de l'environnement. Ainsi, des dispositions novatrices touchant le reboisement lors de la mise en culture ainsi que la protection de la biodiversité et des milieux humides ont été ajoutées sans heurts aux habitudes des entrepreneurs.

« Quand on sait de quoi les gens ont besoin, on peut agir en conséquence », affirme M. Madore. Des outils avant-gardistes ont ainsi été créés, comme des dépliants sur les occasions de mise en valeur forestière, qui ont été repris par d'autres intervenants du milieu dans d'autres MRC. Les propriétaires forestiers peuvent aussi obtenir des permis en ligne. L'aspect géomatique très développé dans la MRC a permis ce genre d'initiative.

ÉLARGIR LES HORIZONS

L'arrivée de Foresta Lumina en 2014 a accentué l'achalandage des touristes dans la région, et cette dernière s'est mobilisée pour les accueillir. Les

intervenants touristiques ont saisi l'occasion en ajustant, entre autres, les heures d'ouverture et en offrant une belle variété d'activités.

« Il faut travailler en équipe, c'est certain, mais il faut aussi avoir une pensée régionale et se réjouir des réussites des autres »
— M. Jacques Madore, préfet de la MRC de Coaticook.

Des investissements ont aussi permis la modernisation et le réaménagement du bureau d'accueil touristique, qui a reçu récemment le prix argent Azimut de Tourisme Québec. « L'objectif était de mettre les équipements au goût du jour sans dénaturer la structure du bâtiment ancestral. En ajoutant une carte interactive, par exemple, les visiteurs peuvent voir toutes les municipalités et leurs attraits. On a également installé un photobooth avec des décors des municipalités de la MRC, ce qui plaît beaucoup aux gens, parce qu'ils peuvent repartir avec un souvenir. » Et grâce aux kiosques mobiles, la salle peut accueillir des petits spectacles le soir, avec des artistes locaux.

(Suite à la page 44)

Services juridiques en droit municipal, fiscalité municipale et expropriation, litige, droit du travail, santé et sécurité du travail, droit de la construction et droit scolaire et de la santé.

Une équipe de professionnels en mesure de vous aider dans tous vos dossiers, peu importe le type de mandat que vous avez à traiter.

Venez nous visiter au municonseil.com et commençons dès maintenant le travail avec vous.

514 954 0440 | info@municonseil.com



 **Municonseil**
avocats

UNE COTISATION À LA HAUTEUR DE VOS EFFORTS.

Obtenez tous les outils pour accéder
au meilleur taux de cotisation CNESST
grâce à une analyse complète
GRATUITE!

Valeur de plus de 350 \$

Augmente la performance de votre municipalité

Vous confère le statut d'employeur responsable

MEDIAL
SERVICES-CONSEILS-SST



1 888 722-6939 | medial.ca

(Suite de la page 43)

La MRC est également très fière de l'Indian Stream, ce circuit culturel et historique qui rassemble plusieurs municipalités. Il met en valeur une république indépendante active sur près d'une décennie à la frontière entre le Canada et les États-Unis. Aujourd'hui, la MRC collabore d'ailleurs avec ses voisins américains de Pittsburgh, là où le territoire de l'Indian Stream s'étend.

« C'est une initiative de la MRC de Coaticook, souligne M. Madore, et la ville de Pittsburgh s'est greffée au projet il y a deux ans. Trois municipalités de la MRC de Memphrémagog ont également voulu mettre de l'avant leurs pionniers, ce qui donne un circuit encore plus grand. Maintenant, les Américains savent qu'il y a un sentier des pionniers de l'autre côté de la frontière, et ça nous offre une belle visibilité. Vous savez, les gens ne pensent pas toujours à notre MRC parce qu'elle n'est pas au centre du Québec. Si on veut attirer du monde, il faut avoir quelque chose de différent. Heureusement, on a des gens audacieux pour ça! » ■



Foresta Lumina a accueilli 156 000 visiteurs en 2016.

UN PARCOURS FÉRIQUE

Foresta Lumina est l'attraction par excellence de la MRC de Coaticook. Ce parcours nocturne illuminé multimédia a été créé en 2014 à même le parc de la Gorge de Coaticook. Il s'étend sur 2,6 km et se déroule sur 9 zones. Le nombre de visiteurs est passé de 72 000 en 2014 à 156 000 en 2016, ce qui explique les ajustements effectués pour pallier cette hausse très importante de l'achalandage dans la municipalité.

BRANCHÉE SUR L'INNOVATION

La problématique de la main-d'œuvre touche l'ensemble des municipalités du Québec. Pour aider les entreprises de son territoire et stimuler les investissements, la MRC de Coaticook mise encore une fois sur l'innovation.

Avec son fonds, qu'elle a baptisé Innove, la MRC travaille à l'amélioration de la productivité et à l'accompagnement des entreprises de son territoire qui font face à l'enjeu du manque de main-d'œuvre.

Cette contribution financière non remboursable peut aider une entreprise à procéder à l'achat d'un nouvel équipement ou à mettre en place une stratégie pour améliorer la productivité par le réaménagement des espaces de travail. L'objectif principal de tout cela : augmenter la capacité des entreprises sans main-d'œuvre supplémentaire afin qu'elles restent concurrentielles sur les marchés.

Pour M. Jacques Madore, préfet de la MRC de Coaticook, l'enjeu est important.

« Le fonds permet d'innover en améliorant la production grâce à la robotisation, ce qui aide à combler des postes là où on ne trouve pas de main-d'œuvre. » — M. Jacques Madore, préfet de la MRC de Coaticook.

« Encore une fois, on veut faire différent pour attirer du monde. Le fonds permet d'innover en améliorant la production grâce à la robotisation, ce qui aide à combler des postes là où on ne trouve pas de main-d'œuvre. On pourrait croire que ça met l'emploi en péril, mais au contraire, ça stimule le marché, parce qu'il faut du personnel qualifié, notamment en informatique, pour maintenir tout cela en place. Par conséquent, les entreprises de la MRC offrent des emplois plus attrayants et de meilleurs salaires. »

PLAN MARKETING TERRITORIAL

Il y a deux ans, la MRC de Coaticook a mis sur pied un plan de marketing territorial afin d'augmenter son attractivité et d'attirer de nouveaux résidents.

Plusieurs stratégies et outils de communication en ont découlé, dont un site Internet dynamique regroupant les avantages, les services et les informations de la région.

La région de Coaticook a également décidé de se présenter dans des lieux de promotion de grands centres urbains, comme Montréal et Québec. Elle s'est munie de matériel pour y faire la promotion de ses emplois, de ses entreprises et de sa qualité de vie.

UNE MRC BIEN BRANCHÉE

En décembre dernier, Québec Branché et Brancher pour innover ont octroyé deux subventions de près de 4,5 M\$ chacune à la MRC de Coaticook pour l'installation de fibre optique jusqu'au domicile (FTTH) sur tout son territoire.

« Nous en sommes très heureux, se réjouit M. Madore. Le parc d'antennes que nous avons déployé en 2009 était périmé, il fallait aller de l'avant. Là, nous savons que tout le monde sera desservi, sans exception! C'est important non seulement pour les citoyens, mais aussi pour les industries, les entreprises et les fermes laitières. Ça les aidera à se développer. »

En unissant leurs forces, les municipalités ont été plus efficaces dans ce dossier. « C'est plus facile à mettre en place au sein de la MRC qu'à l'échelle locale », précise le préfet. Il se dit d'ailleurs ouvert à rencontrer d'autres MRC pour partager son expérience et a déjà été contacté en ce sens.

Le déploiement du projet prendra de deux à trois ans et s'étendra sur un réseau de 890 km. ■

INTERNET : UN SONDAGE RÉVÉLATEUR

Avant de déployer son projet d'installation de fibre optique sur l'ensemble de son territoire, la MRC de Coaticook a lancé un vaste sondage auprès de sa population. Les résultats des 460 tests et 200 foyers investigués ont confirmé la nécessité d'aller de l'avant. En effet, la moyenne de téléchargement était de 3,61 Mb/s alors que le seuil pour être considéré comme mal desservi est de 5 Mb/s. Cette étude a également démontré que 10 % des répondants n'avaient même pas accès à Internet. C'est donc 3 000 bâtiments, dont 500 entreprises agricoles, qui sont concernés par ce projet d'envergure.



M. Héloïse Desgagnés, avocate, Service en ressources humaines et relations du travail, Fédération québécoise des municipalités

LA LÉGALISATION DU CANNABIS ET VOTRE RÔLE D'EMPLOYEUR

À l'approche de l'entrée en vigueur de la *Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois* (ci-après : « *Loi sur le cannabis* »), plusieurs enjeux préoccupent les municipalités et les MRC du Québec, dont la répartition équitable des revenus de la vente de cannabis, la compensation des frais afférents à la légalisation, ou encore les modifications aux règlements de zonage. Cependant, il serait utile de penser à l'impact qu'aura la légalisation sur le milieu de travail dont l'employeur est responsable.

Entrons dans le vif du sujet : avez-vous élaboré ou mis à jour une politique en matière de drogues et d'alcool? Devriez-vous vous doter d'une telle politique et, le cas échéant, quel devrait être son contenu? Avez-vous un programme d'aide aux employés et est-il pertinent d'adhérer à un tel programme? Dans le passé, avez-vous eu des employés aux prises avec des problèmes de consommation de drogues et d'alcool? S'agissait-il de cas isolés ou était-ce récurrent?

Toutes ces questions sont pertinentes et cette chronique vise à vous outiller afin d'amorcer une réflexion appropriée à titre d'employeur à l'égard de certaines dispositions qui pourraient vous faciliter la tâche dans un futur proche.

LA RAISON D'ÊTRE D'UNE POLITIQUE

Tout d'abord, pourquoi devrait-on se doter d'une politique en matière de drogues et d'alcool? La loi prévoit que les employeurs doivent protéger la santé, la sécurité et la dignité de leurs employés et, pour ce faire, ils doivent prendre les mesures nécessaires. Adopter et appliquer une politique en matière de drogues et d'alcool est donc un moyen proactif qui permet de protéger ses employés. Au surplus, elle peut prévenir les accidents et permettre un contrôle en cas d'absentéisme

ou de diminution de la productivité due à la consommation de marijuana. Une politique a l'avantage d'établir des règles claires. Si cette politique est adéquatement expliquée, elle permet de sensibiliser les employés, de formuler des attentes et de prévoir la gradation des sanctions en cas de non-respect de cette dernière.

Une politique est d'autant plus importante lorsque le milieu de travail comporte des risques accrus, ce qui est le cas pour les employés affectés au déneigement et les opérateurs de machineries lourdes.

La rédaction d'une politique en matière de drogues et d'alcool n'est pas une tâche simple. En effet, il faut trouver un équilibre entre les droits des employés, notamment le respect de leur vie privée, et les obligations de prévention de l'employeur. S'il existe une convention collective, avant d'établir une politique en matière de drogues ou d'alcool, vous devrez vous assurer que la convention collective ne traite pas déjà de ce sujet. Dans la négative, nous vous suggérons

de rédiger la politique en collaboration avec le syndicat. Cette façon de travailler en amont permet d'éviter des litiges et des contestations quant aux principes que contiennent la politique et son application.

Du fait que l'usage du cannabis sera légal, les employés pourront être récalcitrants à se faire imposer des limites qui auront un impact en dehors du travail. Contrairement à l'alcootest, les tests de dépistage permettent seulement de détecter si du cannabis a été consommé sans savoir si la personne est sous son influence au moment où le test est effectué puisque le THC peut être détecté plusieurs jours après la consommation. Ainsi, bien que les effets ne durent qu'entre 3 à 6 heures, les traces de cannabis restent dans le corps bien plus longtemps.

Pour cette raison, une politique qui prévoit des tests de dépistage devrait, dans le cas du cannabis, prévoir un seuil de tolérance. À titre d'exemple, l'État du Colorado a fixé la limite à

5 nanogrammes (ng) de THC dans le sang pour déterminer la limite permise pour conduire. Ainsi, à 5 ng, le conducteur est considéré comme ayant les facultés affaiblies. Il sera intéressant de noter la limite fixée au Québec lorsqu'elle sera établie, le cas échéant.

À VOS ÉPROUVETTES!

Comme les prélèvements d'échantillon de substances corporelles ont été qualifiés par la Cour suprême en 2013 comme une « mesure très envahissante », cette atteinte à la vie privée doit être limitée. Trois situations permettent à un employeur de soumettre un employé à un test de dépistage :

- lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que l'employé a les capacités affaiblies au travail;
- lorsqu'un incident ou un accident est survenu ou a été évité et pour lequel l'employeur a des soupçons que l'alcool ou la drogue est en cause;
- lors de la réintégration d'un employé ayant été absent en raison d'un problème de consommation.

Quant au dépistage aléatoire, il n'est permis que dans de rares cas : il faut être en mesure de démontrer qu'il y a un problème généralisé de consommation dans un milieu de travail dangereux. Consultez un avocat avant d'instaurer un dépistage aléatoire afin de vous assurer de la légalité du dépistage en question.

TOXICOMANIE OU CONSOMMATION RÉCRÉATIVE?

Lorsqu'un employé a les facultés affaiblies au travail, il faut appliquer votre politique si vous en avez une. Cette dernière devrait indiquer les signes qui permettent de détecter que l'employé a les facultés affaiblies : les yeux rougis, une odeur de drogue ou d'alcool, une coordination altérée, des troubles d'élocution, etc. Lorsqu'il est établi que l'employé a les facultés affaiblies, il devrait être retourné à la maison. Un accompagnement sécuritaire devrait être organisé. L'employeur pourra ensuite évaluer la sanction disciplinaire adéquate à imposer. Cependant, si la personne souffre d'une dépendance, une sanction disciplinaire ne sera pas appropriée. En effet, la dépendance aux drogues ou à l'alcool est un handicap et, en ce sens, une personne

dépendante est protégée contre la discrimination par la *Charte des droits et libertés de la personne*.

L'employeur confronté à un employé ayant des problèmes de consommation doit considérer la mise en place de mesures d'accommodement. Les mesures peuvent aller jusqu'à lui octroyer un congé avec solde pour lui permettre de suivre une cure de désintoxication. Dans tous les cas, il est recommandé de consulter un conseiller juridique pour soutenir l'employeur dans cette démarche. Les municipalités et les MRC devraient rendre accessible un programme d'aide aux employés. Un tel programme peut, en effet, jouer un rôle de premier plan en matière d'accommodement.

L'entrée en vigueur de la *Loi sur le cannabis* et les mesures qui seront prises par le gouvernement pour régir l'utilisation du cannabis entraîneront certainement un développement jurisprudentiel qui établira de nouvelles balises. Il sera très important pour les employeurs de se tenir informés des derniers développements pour s'assurer que leur politique est légale ou, à défaut de politique, que leur approche est adéquate. En ce sens, votre politique devrait être révisée annuellement.

Selon le National Health Service du Royaume-Uni, on signale qu'un test de dépistage serait probablement positif 4 jours après la dernière consommation pour un utilisateur occasionnel, 10 jours pour un utilisateur fréquent et jusqu'à deux mois pour les grands consommateurs.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM au 1 866 951-3343. Notre équipe saura répondre à vos interrogations et vous aider dans la rédaction d'une politique en matière de drogues et d'alcool. ■

UNE CLAUSE MUNICIPALE apporte des RETOMBÉES LOCALES

300 MUNICIPALITÉS ONT SIGNÉ UNE CLAUSE DE CAMIONNAGE EN VRAC PRIVILÉGIANT LEURS CITOYENS

Pour plus d'information, communiquez avec l'ANCAI
(418) 623-7923
www.ancai.com

Liste des organismes de courtage affiliés à l'Association nationale des camionneurs artisans
www.ancai.com/courtage.html

ANCAI



M. Étienne Grand-Maison
Conseiller politique, Fédération québécoise des municipalités

LES POUVOIRS DES MUNICIPALITÉS MIS À L'ÉPREUVE

Régulièrement, le comité du Fonds de défense est amené à examiner des dossiers litigieux qui peuvent donner lieu à une jurisprudence ayant un impact important sur les compétences qu'exercent les municipalités et les MRC du Québec.

Lors de sa dernière réunion, tenue le 28 novembre 2017, le comité du Fonds de défense a étudié deux dossiers qui pourraient, une fois la décision rendue par la Cour, avoir des conséquences importantes sur les pouvoirs de taxation et d'aménagement du territoire de nos municipalités.

FISCALITÉ MUNICIPALE : QU'EST-CE QUI CONSTITUE UN TERRAIN VAGUE DESSERVI?

En vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1), les municipalités locales peuvent fixer, pour six catégories d'immeubles déterminés, différents taux pour l'imposition de la taxe foncière générale. Les terrains vagues desservis constituent une de ces six catégories d'immeubles et peuvent donc faire l'objet d'un taux de taxe particulier. Suivant les dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*, un terrain est considéré comme « vague » si aucun bâtiment n'y est situé ou si la valeur totale des bâtiments qui y sont situés est inférieure à 10 % de la valeur de ce terrain. Pour ce qui est du caractère « desservi » du terrain, un terrain est considéré comme « desservi » lorsque son propriétaire ou occupant peut devoir assumer un tarif lié au bénéfice reçu en raison de la présence des services d'aqueduc

et d'égout sanitaire dans l'emprise d'une rue publique.

Toutefois, l'interprétation à donner aux termes « terrain vague desservi » fut l'objet d'un débat dans un dossier ayant fait l'objet d'une demande d'aide au Fonds de défense de la FQM. Dans un recours entrepris devant le Tribunal administratif du Québec contre la municipalité de Bois-des-Filion, un propriétaire a contesté l'appartenance de son terrain à cette catégorie de taxation alors que les services d'aqueduc et d'égout de la municipalité alimentaient son terrain.

Or, selon le propriétaire, la capacité actuelle des infrastructures en eau et en égout de la municipalité ne permettrait pas de desservir un possible projet de développement sur le terrain. Dans une décision rendue en août 2017, le Tribunal administratif du Québec (TAQ) a donné raison au propriétaire. Il conclut que pour être assujéti à la surtaxe associée aux terrains vagues desservis, le terrain doit non seulement être desservi, mais aussi être « desservable » avec les infrastructures d'eau et d'égout en place.

La municipalité a décidé de porter en appel cette décision devant la Cour du Québec et de demander l'aide du Fonds de défense de la FQM. Suivant ses prétentions, la *Loi sur la fiscalité municipale* n'exige pas que les infrastructures en place puissent desservir tous les projets possibles de quelque ampleur qu'ils soient et le caractère desservi ou non d'un terrain vacant ne peut être directement lié à l'ampleur du développement prévu, ou possible.

La décision qui sera rendue par la Cour pourrait avoir un impact considérable sur de nombreuses autres municipalités. Rappelons que dans le cas d'une unité d'évaluation imposable appartenant à la catégorie des terrains vagues desservis, une municipalité a le pouvoir d'établir un taux de taxe foncière qui ne peut dépasser le double du taux de base. Au Québec, ce sont près de 170 municipalités qui utilisent ce pouvoir et appliquent un taux supérieur au taux de base. Si les critères d'analyse, liés à la capacité des infrastructures municipales du TAQ, devaient être entérinés par la Cour du Québec, ce cas de jurisprudence pourrait avoir un impact majeur sur les finances de plusieurs municipalités.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : LES ZONES DE RÉSERVE

Les MRC du Québec disposent de plusieurs outils leur permettant de planifier l'aménagement de leur territoire et d'y assurer un développement efficace. Parmi ces outils, une MRC a le pouvoir de définir des zones prioritaires d'aménagement et d'établir des règles pour en gérer le développement et le réaménagement. Elle peut, par exemple, établir des priorités entre les zones à aménager et, par le fait même, indiquer les conditions à satisfaire dans une zone d'aménagement prioritaire avant d'amorcer le développement dans celles définies comme des zones de réserve. Ce phasage lui permet ainsi d'instaurer une séquence logique dans l'aménagement de son territoire.

Cependant, cette procédure est soumise à l'épreuve des tribunaux. Dans un cas opposant la MRC de Brome-Missisquoi et la municipalité de Bromont à différents développeurs immobiliers, ces derniers affirment que la procédure de conversion des zones d'aménagement de réserve en zones d'aménagement prioritaire,

prévue au schéma d'aménagement et de développement de la MRC, est discrétionnaire, trop restrictive et limite déraisonnablement les possibilités de développement sur le territoire de la MRC. Les développeurs allèguent qu'elle constituerait donc une expropriation déguisée et irait conséquemment à l'encontre de l'article 952 du Code civil du Québec. Ils demandent donc à la Cour d'annuler les dispositions du schéma d'aménagement jugées déraisonnables à cet égard.

La jurisprudence qui s'intéresse aux schémas d'aménagement des MRC étant plutôt rare, la décision qui sera rendue par la Cour pourrait donc avoir un impact important sur les pouvoirs en aménagement qui constituent l'une des principales raisons d'être des MRC. La jurisprudence qui pourrait se dégager du cas à l'étude pourrait définir la portée du pouvoir des MRC en matière d'aménagement du territoire et c'est la raison pour laquelle le comité du Fonds de défense a décidé d'accorder une aide financière dans ce dossier.

UN FONDS DE DÉFENSE AU SERVICE DES MUNICIPALITÉS

Les deux cas présentés dans cette chronique ne sont que deux exemples de dossiers pour lesquels le Fonds de défense s'est prononcé et dont la conclusion pourrait avoir une influence considérable sur les pouvoirs des municipalités locales et des MRC du Québec. Dans les cas présentés, une jurisprudence défavorable pourrait avoir un impact important sur la capacité financière d'une municipalité et sur sa capacité à orienter, comme elle le souhaite, le développement urbain sur son territoire.

Ces deux dossiers démontrent toute la pertinence du Fonds qui permet de défendre l'intérêt des municipalités lorsqu'une affaire soulève une question juridique d'intérêt général et au sujet de laquelle il n'existe pas de jurisprudence bien établie. Une fois de plus, nous vous encourageons à nous contacter et à utiliser votre Fonds de défense pour mettre de l'avant les intérêts de nos municipalités. ■

**UNE ÉQUIPE
EXPÉRIMENTÉE.
DES SOLUTIONS
ADAPTÉES À
VOS BESOINS!**

**MUNICIPAL
ENVIRONNEMENT
EXPROPRIATION**



M^{re} André Lemay, Yves Boudreault, Pierre Laurin, Caroline Pelchat,
Claude Jean, Mireille Lemay, Pierre Giroux, Lahbib Chetaïbi, Gabriel Chassé,
Myriam Asselin, Marc-André Beaudoin, Matthieu Tourangeau et Vincent Paré.



TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY
S.E.N.C.R.L.
AVOCATS

200-1195, av. Lavigerie
Québec QC G1V 4N3
www.tremblaybois.ca
418 658-9966



M. Benoît Tourangeau
 Directeur, Service de l'indemnisation
 La Mutuelle des municipalités du Québec

LES RÉCENTES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES ONT-ELLES DES RÉPERCUSSIONS SUR LES RÉCLAMATIONS D'ASSURANCE MUNICIPALE?

PROJET DE LOI 122 : RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE POUR LES CONTRATS DE MOINS DE 100 000 \$ (ART. 74 ET 100)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les municipalités peuvent fixer le mode d'octroi de contrats de moins de 100 000 \$ dans la mesure où elles adoptent un règlement de gestion contractuelle qui précise dans quelles circonstances ces différents modes peuvent s'appliquer aux contrats de moins de 100 000 \$. Ainsi, cette latitude permet de prévoir des modes de passation de contrat différents de ce qui est prévu par la loi.

L'un des modes possibles est de procéder de gré à gré avec une entreprise. Toutefois, cette option amène l'obligation de faire une rotation avec les cocontractants. Par contre, la loi reste muette quant aux critères de rotation, laissant ainsi un flou et une porte ouverte aux éventuelles poursuites en **erreurs et omissions**. En effet, il y a un risque qu'une entreprise prétende que la rotation effectuée par la municipalité est déficiente puisqu'un fournisseur est constamment retenu ou qu'elle est continuellement écartée de l'adjudication des contrats. Cette situation pourrait amener ce cocontractant insatisfait à poursuivre la municipalité. Ainsi, une municipalité aurait avantage à se munir de critères

Reconnues comme des gouvernements de proximité et possédant davantage de pouvoir et d'autonomie depuis la sanction, le 16 juin 2017, des projets de loi n^o 122 et n^o 132, les municipalités ont davantage de responsabilités qui leur sont imparties. Avec cette augmentation vient également un élargissement des risques pour les municipalités et donc, une hausse possible de réclamations. Voici quelques modifications pouvant élever le risque de poursuites en dommages pour une municipalité.

qui tendent vers une rotation convenable en vertu de cette réglementation. Bien que ceux-ci ne soient pas étanches face à la loi, ils pourraient toutefois faciliter la défense de la municipalité advenant une action en justice contre celle-ci.

ASSUJETTISSEMENT DES ORGANISMES MUNICIPAUX AUX RÈGLES CONTRACTUELLES DES MUNICIPALITÉS (ART. 75)

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, cette mesure vise certains organismes constitués en OBNL¹ chapeautés par la municipalité. Ceux-ci sont désormais assujettis aux règles d'appels d'offres municipaux. Toutefois, cette mesure prévaut uniquement pour les municipalités régies en vertu de la *Loi sur les cités et villes*², et ne restreint donc pas les municipalités régies par le

Code municipal du Québec. Toutefois, ces dernières auraient intérêt à suivre de près l'évolution de l'interprétation et des dispositions de cette mesure, car éventuellement, il est possible que toutes les municipalités puissent être visées par assujettissement.

En conséquence, tout OBNL sous la responsabilité de la municipalité assujettie par les règles d'appels d'offre qui omet de s'y soumettre, verra son contrat nul et devra obligatoirement retourner en appel d'offres. L'OBNL s'expose ainsi à des poursuites potentielles en **erreurs et omissions** par le contractant ayant été sélectionné lors du contrat invalide, lequel peut y voir une perte de revenu subséquente.

PROJET DE LOI 132 : LOI CONCERNANT LA CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

L'article 9 de cette loi prévoit que les municipalités régionales de comté (MRC) doivent élaborer et mettre en œuvre, à la suite de consultations avec les intervenants pertinents du milieu, un plan régional des milieux humides et hydriques visant leur territoire. Il revient donc aux MRC de veiller à assurer la compatibilité de leur schéma d'aménagement et de développement au contenu de leur plan régional et, par conséquent, modifier leur schéma pour garantir l'harmonisation avec celui-ci. Ainsi, lors de la détermination des zones devant être conservées, les MRC (notamment par l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire) ou les municipalités locales (dans l'exercice de conformité de leur réglementation avec le schéma d'aménagement) devront être vigilantes lorsqu'elles ciblent des zones de conservation qui pourraient réduire significativement ou complètement les attributs d'un terrain. Le cas échéant, le propriétaire de ce terrain pourrait prétendre qu'il s'agit d'une expropriation déguisée et entamer une poursuite en **erreurs et omissions** contre la MRC.

Par ailleurs, précisons que des mesures de compensation, en vigueur le 23 mars 2018, ont été ajoutées à la Loi sur la qualité de l'environnement¹ (art. 46.0.5). Lorsqu'une municipalité veut exécuter des travaux ayant un impact sur un milieu humide ou hydrique, elle doit obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDEELCC). Cette mesure prévoit désormais que la délivrance du certificat d'autorisation visant certains travaux soit subordonnée au paiement d'une contribution financière, laquelle est établie conformément au règlement du gouvernement. Ainsi, le ministère détermine le montant de la compensation qui doit être payée avant la remise du certificat d'autorisation. Ce faisant, la municipalité a dorénavant le choix de déboursier cette somme en argent, laquelle sera versée au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État, ou elle devra créer ou restaurer un milieu humide avec entente préalable auprès du ministère.

Cette évolution législative assure une hausse des responsabilités pour les municipalités et des zones grises restent à préciser dans l'application de certaines mesures. Conséquemment, des poursuites découlant de ces nouvelles mesures amèneront des réclamations qui feront jurisprudence.

Pour conclure, les pouvoirs qui sont conférés aux municipalités peuvent être constitutifs de dommages s'ils sont mal exécutés. Pour toute question sur les impacts possibles de ces changements législatifs sur votre assurance de dommages, les membres de la MMQ peuvent écrire à **communication@mutuellemmq.com**. ■

* Rédigé en collaboration avec M^e Antoine Bouffard, avocat, Service d'assistance juridique FQM/MMQ.

¹ Article 75 du projet de loi no 122, <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2017C13F.PDF>

² chapitre C-19

³ chapitre Q-2



VOS ALLIÉS PERFORMANTS

Notre équipe en affaires municipales
Daniel Bouchard, Audrey-Julie Dallaire, Valérie Belle-Isle,
Charlotte Fortin, Pier-Olivier Fradette et Chloé Fauchon

lavery
Avocats



M. Antoine La Rue
Avocat, Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.

CESSATION OU CHANGEMENT D'ACTIVITÉ?

Même si les obligations en matière de réhabilitation des terrains contaminés sont prévues à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (ci-après « LQE ») et au *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (ci-après « RPRT ») depuis plusieurs années, il demeure que l'application de ces normes peut encore soulever certains questionnements.

C'est notamment le cas lorsqu'il est temps de déterminer s'il faut appliquer les normes pour une cessation d'utilisation ou encore pour un changement d'utilisation d'un terrain.

Rappelons que l'article 31.51 prévoit que celui qui cesse définitivement d'exercer une activité industrielle ou commerciale appartenant à l'une des catégories désignées à l'annexe III du RPRT doit procéder à une étude de caractérisation du terrain où elle s'est exercée, dans les six mois de cette cessation d'activité ou dans tout délai supplémentaire n'excédant pas dix-huit mois que peut accorder le ministre.

De plus, l'article 31.51 exige désormais qu'un avis de cessation d'activité doit dorénavant être transmis dans le délai déterminé par règlement du gouvernement. Or, au moment d'écrire ces lignes, aucune modification de règlement n'a été mise en place relativement à cette nouvelle exigence.

De son côté, l'article 31.53 prévoit que quiconque projette de changer l'utilisation d'un terrain où s'est exercée une activité industrielle ou commerciale visée par l'annexe III du RPRT est tenu préalablement de procéder à une étude de caractérisation, à moins qu'il ne dispose déjà d'une étude qui répond aux exigences en vigueur. Cet article précise qu'un changement d'utilisation est

le fait d'y exercer une activité différente de celle qui était exercée antérieurement.

Dans les deux cas, l'étude doit, sitôt complétée, être communiquée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Si cette étude relève la présence de contaminants en excès des valeurs attribuées par le RPRT (valeurs des annexes I et II), la personne qui cesse définitivement l'activité ou encore celle qui projette d'en exercer une nouvelle devra inscrire un avis de contamination au registre foncier et soumettre au ministre un plan de réhabilitation qui prévoira les travaux et ouvrages de décontamination nécessaires à la remise aux normes, en plus des restrictions, charges et obligations qui seront applicables à l'utilisation du terrain.

Le RPRT fixe à ses annexes I et II la valeur limite de concentration de contaminants dans le sol, selon l'utilisation des terrains. De plus, il est possible que les valeurs limites applicables soient différentes si la réhabilitation découle d'une cessation d'activité plutôt que d'un changement d'utilisation.

Or, comme le changement d'utilisation d'un terrain requiert nécessairement la cessation d'une

activité, il peut arriver qu'une confusion se crée face aux normes à appliquer.

Face à cette problématique, le gouvernement a, grâce à l'adoption de la Loi modifiant la *Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du fonds vert*, doté le ministre d'un pouvoir habilitant de modifier le RPRT aux fins de prévoir, pour l'application de l'article 31.51 LQE, les cas et conditions dans lesquels il y a cessation définitive d'une activité.

En date des présentes, aucune modification à cet effet n'a été faite au RPRT, de sorte que la notion de cessation définitive n'est toujours pas définie dans la loi et la réglementation en vigueur. Une étude attentive de la LQE permet toutefois de distinguer les deux situations.

En effet, les délais de 6 à 24 mois prévus à l'article 31.51 LQE ont été mis en place pour que le ministre bénéficie d'une discrétion qui lui permet d'adapter les exigences liées à la protection et la réhabilitation des terrains contaminés à la situation de chaque personne qui cesse ses activités.

Ces délais ont été prévus spécifiquement pour accommoder les personnes qui cessent leurs activités et qui ont besoin de quelques mois pour relancer leurs projets, par exemple, en modernisant leur exploitation, en trouvant du financement ou en trouvant un acheteur de leur entreprise ou de leur propriété.

Ainsi, nous sommes d'avis qu'une personne qui cesse temporairement ses activités pour une période qui a fait l'objet d'une approbation du ministre et qui les reprend ou trouve un nouvel exploitant n'a pas effectué une cessation définitive et n'est pas assujettie aux obligations de l'article 31.51 LQE.

Par contre, nous croyons qu'une cessation définitive s'applique aux situations où un terrain demeure inutilisé pour une période variant entre 6 et 24 mois suite à la cessation d'une activité. S'il n'y a aucune reprise d'activité dans ce délai, il y aura alors cessation définitive.

Dans le cas où une personne met fin à ses activités et qu'elle trouve un acquéreur à l'intérieur du délai qu'elle aura convenu avec le ministre, nous

croyons qu'elle a la discrétion de déterminer avec son acquéreur s'ils souhaitent procéder à la caractérisation ou à la réhabilitation du terrain, suivant les critères de la cessation ou du changement d'activité.

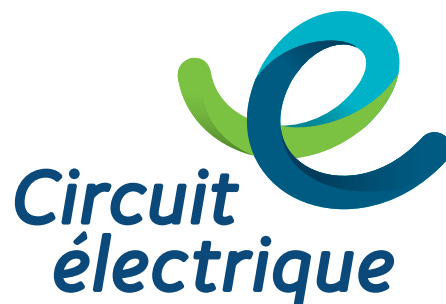
Par ailleurs, le nouvel article 31.51.01 de la LQE confirme la volonté du gouvernement de simplifier et d'accélérer le processus de caractérisation et de réhabilitation des terrains contaminés puisqu'il permet à une personne qui projette de changer l'utilisation d'un terrain ayant fait l'objet d'une étude de caractérisation qui révèle la présence de contaminants dont la concentration excède les valeurs limites réglementaires, de présenter au ministre, pour son approbation, le plan de réhabilitation requis en lieu et place de celle qui a cessé ses activités sur le terrain, mais de bénéficier de l'application des normes du changement d'utilisation.

À défaut pour cette personne de mettre en œuvre, en tout ou en partie, les mesures prévues au plan de réhabilitation dans les délais prévus au calendrier d'exécution, il reviendra à celle qui a cessé ses activités sur le terrain de remédier

à ce défaut en fonction des valeurs limites réglementaires qui lui sont applicables, en vertu des normes en lien avec la cessation définitive.

L'article 31.51.0.2 prévoit également que l'approbation de ce plan est subordonnée au dépôt d'une assurance responsabilité ou d'une garantie financière qui satisfait aux exigences fixées par règlement du gouvernement. Étant donné qu'aucun règlement à cette fin n'a été mis en place à l'heure actuelle, nous sommes d'avis que cette exigence est inapplicable, tant que la modification du règlement n'aura pas eu lieu.

Nous pouvons remarquer, au terme de ce qui précède, que les dernières modifications à la LQE en matière de réhabilitation et de protection des terrains contaminés prévoient des mesures cohérentes qui permettront d'assurer la protection de l'environnement, tout en accordant une certaine souplesse aux personnes visées par ces mesures. Il est toutefois évident que ces mesures ne seront pas efficaces, tant que le législateur n'aura pas modifié le RPRT pour compléter et préciser les nouvelles dispositions de LQE. ■



**Joignez-vous aux nombreux partenaires
du Circuit électrique. Plus de 1000 bornes
de recharge publiques au Québec et en Ontario.**

VISITEZ NOTRE SITE WEB
lecircuitelectrique.com

LA FQM PRÈS DE CHEZ VOUS!

La FQM offre plus de 200 formations en 2018!
Inscrivez-vous maintenant aux formations proposées!

NOUVEAU - LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE - EN LIGNE

Disponible en tout temps

NOUVEAU - LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLU(E)S - EN LIGNE

Disponible en tout temps

LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLU(E)S - 0,2 UEC

Samedi	17 mars 2018	Mauricie	Sainte-Ursule
Samedi	17 mars 2018	Laurentides	Mont-Laurier
Samedi	21 avril 2018	Estrie	Racine
Vendredi	4 mai 2018	Capitale-Nationale	Québec

LA GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE - 0,6 UEC

Samedi	17 mars 2018	Montérégie	Saint-Sébastien
Samedi	21 avril 2018	Capitale-Nationale	Québec
Samedi	19 mai 2018	Montérégie	Rougemont
Samedi	2 juin 2018	Chaudière-Appalaches	Saint-Benoît-Labre

LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE - 0,6 UEC

Samedi	24 mars 2018	Laurentides	Saint-Faustin-Lac-Carré
Samedi	24 mars 2018	Côte-Nord	Forestville
Samedi	7 avril 2018	Lanaudière	Sainte-Julienne
Samedi	14 avril 2018	Chaudière-Appalaches	Saint-Benoît-Labre
Samedi	28 avril 2018	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Saint-Bruno
Samedi	5 mai 2018	Capitale-Nationale	Québec
Samedi	5 mai 2018	Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda
Samedi	5 mai 2018	Laurentides	Val-Morin

MAÎTRISE VOS DOSSIERS MUNICIPAUX - 0,6 UEC

Samedi	17 mars 2018	Estrie	Stoke
Samedi	17 mars 2018	Lanaudière	Saint-Gabriel-de-Brandon
Samedi	17 mars 2018	Bas-Saint-Laurent	Saint-Pascal
Samedi	17 mars 2018	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Saint-Bruno
Samedi	24 mars 2018	Laurentides	Grenville
Samedi	24 mars 2018	Montérégie	Saint-Liboire
Samedi	24 mars 2018	Centre-du-Québec	Saint-Louis-de-Blandford
Samedi	24 mars 2018	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Albanel
Samedi	24 mars 2018	Capitale-Nationale	Québec
Samedi	14 avril 2018	Bas-Saint-Laurent	Sayabec
Samedi	14 avril 2018	Abitibi-Témiscamingue	Saint-Bruno-de-Guigues
Samedi	21 avril 2018	Mauricie	Sainte-Ursule
Samedi	21 avril 2018	Abitibi-Témiscamingue	Macamic
Samedi	21 avril 2018	Chaudière-Appalaches	Saint-Lambert-de-Lauzon
Vendredi	27 avril 2018	Laurentides	Nominigoue
Samedi	28 avril 2018	Lanaudière	Sainte-Julienne
Samedi	28 avril 2018	Laurentides	Mont-Laurier
Samedi	28 avril 2018	Montérégie	Saint-Sébastien
Samedi	28 avril 2018	Bas-Saint-Laurent	Pohénégamook
Samedi	12 mai 2018	Bas-Saint-Laurent	Saint-René-de-Matane
Samedi	26 mai 2018	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Saint-Prime
Samedi	26 mai 2018	Chaudière-Appalaches	Disraeli

LA PRISE DE DÉCISION EN URBANISME - 0,6 UEC

Vendredi	20 avril 2018	Estrie	Stoke
Samedi	21 avril 2018	Montérégie	Saint-Urbain-Premier
Vendredi	25 mai 2018	Capitale-Nationale	Québec
Samedi	26 mai 2018	Centre-du-Québec	Saint-Louis-de-Blandford

LA CONSULTATION CITOYENNE - 0,6 UEC

Jeudi	3 mai 2018	Estrie	Waterville
Samedi	12 mai 2018	Capitale-Nationale	Québec
Vendredi	25 mai 2018	Lanaudière	Berthierville
Samedi	26 mai 2018	Laurentides	Val-David
Vendredi	1er juin 2018	Centre-du-Québec	Victoriaville
Samedi	2 juin 2018	Chaudière-Appalaches	Saint-Jean-Port-Joli

LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE - 0,6 UEC

Samedi	17 mars 2018	Centre-du-Québec	Pierreville
Vendredi	23 mars 2018	Capitale-Nationale	Québec
Samedi	24 mars 2018	Chaudière-Appalaches	Saint-Prosper (ex-Lac-Étchemin)
Samedi	19 mai 2018	Mauricie	Saint-Stanislas

PROPULSEZ L'ADN DE VOTRE TERRITOIRE PAR LE MARKETING TERRITORIAL - 0,6 UEC

Vendredi	20 avril 2018	Centre-du-Québec	Victoriaville
Samedi	21 avril 2018	Lanaudière	Berthierville
Vendredi	27 avril 2018	Bas-Saint-Laurent	Matane
Samedi	28 avril 2018	Bas-Saint-Laurent	Trois-Pistoles
Vendredi	4 mai 2018	Estrie	Waterville
Samedi	5 mai 2018	Montérégie	Saint-Liboire
Vendredi	11 mai 2018	Capitale-Nationale	Québec
Samedi	9 juin 2018	Capitale-Nationale	Deschambault
Samedi	16 juin 2018	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Saint-Prime

Inscrivez-vous
dès maintenant au
formation.fqm.ca

Offrez à vos citoyens des **MILIEUX DE VIE**
attrayants et sécuritaires



MMQ

La Mutuelle des municipalités du Québec

**LA MMQ,
BIEN PLUS
QU'UN ASSUREUR**

mutuellemmq.com



CONTACTEZ -NOUS
1 866 662-0661

- La propriété exclusive des municipalités membres
- La force regroupée de 1094 membres sociétaires
- Une police d'assurance adaptée au monde municipal
- La prise en charge de tous vos sinistres recevables
- La gestion intégrée de vos risques municipaux

fondslocaux.fondsftq.com



LES FONDS
DE SOLIDARITÉ
LOCAUX
ACTUALITÉS

FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ FTQ, UN PARTENAIRE INDÉFECTIBLE DES MRC :

EN 26 ANS ce sont :

4 046 projets d'entreprises
soutenus

122 MILLIONS \$ investis

35 395 emplois créés
et maintenus

ET ÇA CONTINUE !

**LES MRC peuvent
toujours compter
sur Fonds locaux
de solidarité FTQ!**

76 MILLIONS \$

en levier financier disponible pour soutenir les entreprises d'ici

12 PROGRAMMES DE FORMATION

en constante évolution

PLUSIEURS SERVICES ET OUTILS

pour analyser un dossier, accompagner une entreprise,
gérer un fonds et pour obtenir une opinion juridique

UNE ÉQUIPE DE PASSIONNÉS

toujours présente pour appuyer les acteurs du développement
économique local



FONDS

locaux de solidarité FTQ

En partenariat avec la
Fédération québécoise des municipalités (FQM)

5050, boulevard des Gradins, bureau 130
Québec (Québec) G2J 1P8

Téléphone : 418 624-1634
Sans frais : 1 866 624-1634